



ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} DECEMBRE 2017

Présents à la tribune

M. Walter Martin	Président du SIEA
Mme Annie Carrier	Vice-présidente du SIEA
Mme Brigitte Coulon	Vice-présidente du SIEA
M. Jacques Berthou	Vice-président du SIEA
M. Michel Chanel	Vice-président du SIEA
M. Gérard Gallet	Vice-président du SIEA
M. Christophe Greffet	Vice-président du SIEA
M. Philippe Guillot-Vignot	Vice-président du SIEA
M. Denis Linglin	Vice-président du SIEA
Mme Juliette Jarry	Vice-présidente au numérique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
M. Jean Deguerry	Président du Conseil départemental de l'Ain
M. Philippe Dubost	Directeur du SIEA

Ordre du jour

✓ **Information**

Compte rendu des actes effectués

✓ **Communication électronique**

Point d'étape du projet Li@in – Financement du projet
Information et point sur l'avancement du déploiement
Plateforme Interop'fibre

✓ **Énergie**

Maîtrise d'ouvrage des installations photovoltaïques sur toiture communale
Information sur les bilans de consommation
Maîtrise de l'énergie – diagnostic Cocon
Information sur le groupement d'achat d'électricité

✓ **Énergie- Éclairage public**

Subvention pour l'éclairage public par alimentation photovoltaïque

✓ **Éclairage public**

Information et point sur la cotisation

✓ **Travaux – Ressources**

Cahier des charges de concessions – Motion de l'USERAA à la FNCCR

✓ **Ressources - Personnel**

Contrat du responsable clients de la Régie RESO-Li@in
Point sur le tableau des emplois permanents

✓ **Ressources – Finances**

Décisions modificatives pour les budgets : principal, Régie, budget annexe Communication électronique

Protocole d'accord transactionnel avec des entreprises

✓ **Conclusion et agenda**

Ouverture de l'assemblée générale

M. Walter Martin - *Président du SICA*

Monsieur le Maire, cher Christian, Madame la représentante de l'État, Mme et M. les députés, Mme la Sénatrice, M. le Sénateur, Mme la Vice-présidente de la Région, M. le Président du Conseil départemental, mesdames et messieurs les conseillers régionaux et départementaux, mesdames et messieurs les présidents d'intercommunalités et conseillers communautaires, mesdames et messieurs les vice-présidents et membres du bureau du **SICA**, mesdames et messieurs les élus délégués des communes au **SICA**, maires, adjoints, conseillers municipaux, chers collègues, Monsieur le Directeur général, mesdames et messieurs les responsables de services et agents du **SICA**, mesdames, messieurs : bienvenue à toutes et tous à l'assemblée générale du **SICA** et merci à Monsieur le Maire de Péronnas de nous accueillir dans cette magnifique salle.

M. Christian Chanel, je vous donne la parole.

M. Christian Chanel - Maire de Péronnas

Merci M. le Président, je me joins à vous pour saluer toutes les personnalités, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle avec mes collègues et élus présents faisant partie du Syndicat.

Je vais aborder nos relations avec le **SICA**. Comme la plupart des communes, après une assez longue réflexion, le 1^{er} janvier 2016 nous avons transféré la compétence « Éclairage public » au **SICA**. Ensemble, nous n'avons pas perdu de temps pour moderniser notre éclairage public. La commune de Péronnas compte 1 380 points lumineux et, au cours de trois années, nous avons prévu de changer nos ampoules et lampadaires afin d'économiser l'énergie et nous envisageons d'éteindre certains quartiers la nuit. La première année, nous avons changé 450 ampoules et lampadaires et nous poursuivrons notre programme. La politique des élus de la commune est qu'à chaque aménagement de rue, nous enfouissons les lignes afin d'améliorer l'esthétique et l'environnement et nous prévoyons les fourreaux pour recevoir la fibre. Je peux dire, M. le Président et M. le Directeur, que les délais sont respectés, que le personnel du **SICA** est à notre écoute et que tout se passe bien. Quand il y a des problèmes, des solutions sont toujours trouvées.

À ce jour, notre couverture en fibre optique est de 23 % et sur 900 foyers raccordables, 470 prises sont activées. Par contre, comme dans les autres communes, les demandes en attente sont nombreuses sur notre territoire : entreprises situées hors des zones d'activité (nos zones d'activités sont raccordées), établissements scolaires et autres et particuliers. Je sais qu'il y a des dossiers à l'étude et que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas.

Un autre dossier va dans le sens du développement durable : la rénovation du gymnase du collège. Les portes et les fenêtres sont maintenant en double vitrage et nous allons poursuivre par l'isolation des murs par l'extérieur et la réfection de la toiture. Un plan de désamiantage est prévu avec une couverture isolante. Nous aurions la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le pan sud du toit qui mesure 500 m². Nous avons besoin d'être accompagnés et je pense que nous aurons besoin des compétences du **SICA**.

En ces périodes difficiles pour les collectivités, à Péronnas comme ailleurs, afin de réduire nos charges de fonctionnement, nous avons fait le choix d'axer les priorités sur le développement durable et les économies d'énergie. Pour cela, nous avons un grand besoin du **SICA**.

Je vous souhaite une réunion efficace et dynamique, merci encore d'avoir choisi Péronnas pour vous réunir.

M. Walter Martin - *Président du SICA*

Merci M. le Maire de ces mots d'accueil et d'encouragement au **SICA** à propos des projets de votre commune.

Je vous remercie tous de consacrer ce vendredi soir au Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain.

Nous avons au programme des sujets inhérents à nos compétences. Tout au long des rapports qui seront présentés, l'ensemble de l'exécutif sera à votre écoute et prêt à répondre à vos questions.

Pour introduire les débats, j'aimerais faire un point d'étape sur le déploiement de la fibre optique dans l'Ain. Ce sujet nous préoccupe tous, comme les propos introductifs de M. le Maire de Péronnas l'ont illustré. Mais chers collègues, je vais vous parler des actions réalisées ou entreprises depuis l'assemblée générale d'avril 2017 au cours de laquelle la communication électronique avait tenu une place importante.

Une étape essentielle a été franchie le 5 octobre 2017 avec le passage du **SIQA** devant le Comité de concertation France Très haut débit (CCFTHD) qui a rendu un avis favorable à la 2^e phase de notre projet fibre. Cet avis a été assorti de 4 recommandations que je vais vous présenter assez succinctement et que nous devons absolument réaliser pour bénéficier de la subvention au titre du Fonds national pour une société numérique. Cette subvention s'élève à 77 M€ et au-delà de cette somme très importante, c'est aussi le crédit apporté à notre projet qu'il faut lire dans cet avis positif.

Le Comité de concertation a donc assorti son avis favorable de 4 recommandations dont nous nous sommes empressés de lancer la mise en œuvre, L'Agence du numérique (instance dépendant du ministère des Finances) est chargée d'en vérifier la bonne exécution.

Dans un premier temps, je remercie les élus qui nous ont accompagnés devant cette instance, un peu impressionnante pour un nouveau président de syndicat d'énergie. Leur présence a été déterminante pour obtenir l'avis favorable. Je remercie M. Charles de la Verpillière et M. Damien Abad (Conseil départemental), M. Xavier Breton (Conseil régional) et M. Patrick Chaize (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel-AVICCA). Je remercie également mon collègue, M. Michel Chanel, ainsi que les services qui avaient particulièrement bien préparé cette audition. Je remercie à nouveau la Région et le Département qui nous ont apporté un soutien sans faille et très explicite afin que nous obtenions cet avis favorable.

La première recommandation qui nous a été faite lors de cette audition est la mise en place dans les meilleurs délais, d'un comité de pilotage réunissant les cofinanceurs locaux (notamment le Conseil régional et le Conseil départemental).

Lors de notre audition devant le CCFTHD, j'ai présenté le projet que nous avons adopté en avril 2017, celui de création d'un syndicat mixte ouvert, avec notamment l'objectif d'élargir l'assiette des financements... Manifestement, le CCFTHD lui a préféré un « Comité de pilotage des cofinanceurs locaux ». C'est la raison pour laquelle, une première réunion a été organisée le 16 octobre 2017 dans les locaux du Département afin d'envisager concrètement la création de ce Comité de pilotage dont la composition intégrerait la Région, le Département, les Intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération) et bien sûr le **SIQA**, ainsi qu'à titre consultatif, l'État et l'AVICCA. Nous y reviendrons un peu plus tard.

La deuxième recommandation est la confirmation de l'orientation vers un dispositif contractuel intégré, capable de prendre en charge à la fois la conception et la construction du réseau FttH. Par cette recommandation, le comité de concertation nous demande clairement de donner une inflexion à nos modes d'achats et de nous diriger vers un modèle plus industriel, plus adapté à notre stratégie. Cette démarche était à l'étude depuis quelques mois, son caractère plus intégré doit nous permettre de mieux maîtriser le rythme de nos déploiements. J'y apporterai simplement un point d'attention et de

précaution, pour nous assurer que les entreprises locales puissent encore s'inscrire dans un tel dispositif.

La troisième recommandation donne en quelque sorte une mission stratégique au comité de pilotage qui aura en charge l'examen et le choix d'une évolution du mode juridique d'exploitation du réseau, à la lumière d'une étude comparative des différents montages envisageables, dans le but de réduire les risques financiers et opérationnels du projet. Vous le savez, l'exploitation du réseau Li@in est assurée par une régie interne qui assure aujourd'hui parfaitement l'exploitation technique et commerciale de ce réseau. Le CCFTHD souhaite que le futur Comité de pilotage se prononce sur l'évolution, à terme, du mode juridique d'exploitation.

La quatrième recommandation est la maîtrise de la trajectoire d'endettement du projet et de sa soutenabilité, notamment au regard du modèle d'affaires retenu par le **SIQA**. C'est ici une recommandation des plus logiques qui est mise en œuvre par le **SIQA**, mais qui nécessite sans doute d'être formalisée. Notre plan d'affaires n'est pas un dispositif facile à appréhender, il faut donner les moyens aux financeurs (Région, Département, intercommunalités, communes et organismes bancaires) de l'évaluer et d'en suivre la réalisation.

Je peux vous affirmer que l'exécution de chacune de ces recommandations est bien engagée. Je souhaite pouvoir présenter rapidement à l'Agence du numérique, les éléments qui prouvent la mise en œuvre de ces recommandations et obtenir dès que possible la réunion du Comité d'engagement qui nous permettra effectivement de solliciter la subvention provisionnée.

Alors, où en sommes-nous dans le déploiement de la fibre dans le département, sur la zone dévolue au **SIQA** ? Il faut être clair, nous ne sommes pas là où nous souhaiterions être. Je vous rappelle, ou je vous informe que notre objectif est de disposer de 287 000 prises à la fin de l'année 2021. Dans ce parcours vers 2021 qui n'est pas remis en cause, nous avons l'objectif d'atteindre 100 000 voire même 105 000 prises fin 2017 ; or, nous en sommes à 90 000 prises. Ce n'est pas dramatique, mais nous devons réagir. J'ai écrit à tous les maires dont les communes sont touchées par ces retards pour les informer, en leur donnant les raisons qui ont amené cette situation. Elles sont principalement dues à des retards de fournisseurs titulaires des marchés de travaux et à la pénurie mondiale de fibre optique. Néanmoins, il y a des départements où les mêmes fournisseurs avec la même pénurie de fibre avancent un peu plus vite. Je tiens à signaler que le Président de la Verpillière avait déjà écrit et avait reçu l'ensemble des fournisseurs qui s'étaient engagés à tenir le rythme de déploiement. Nous devons donc en tirer les conséquences sur notre pilotage des prestations et des travaux et avoir un plan d'actions pour corriger cette trajectoire.

L'objectif des 287 000 prises est possible pour 2021, il repose sur 3 socles.

Le premier socle est financier et il sera réalisé grâce aux engagements de nos partenaires et à la capacité du **SIQA** à les valoriser.

La Région maintient son soutien sans faille au projet et continuera de nous verser régulièrement les sommes prévues après construction des prises. J'ai eu l'occasion de remercier directement le Président M. Laurent Wauquiez, je donnerai la parole à Mme la Vice-présidente, Juliette Jarry.

Le Département, par la voix de son Président a annoncé une contribution renforcée de 3 M€ par an, je laisserai au président M. Jean Deguerry le soin de préciser le périmètre de ce soutien qui sera un atout considérable pour notre projet.

La présence des intercommunalités est indispensable à nos côtés, leurs modalités de contributions restent à finaliser, mais leurs participations au fibrage des Zones d'activités ont été déterminantes. 7 % des entreprises françaises disposant de la fibre

construite par les réseaux publics sont localisées dans l'Ain, c'est un chiffre remarquable.

Et bien sûr l'État, dont la subvention est subordonnée aux conditions évoquées précédemment.

Je n'oublie pas le **SIQA**, pour le financement assuré via ses emprunts, ses redevances et la contribution des communes.

Le deuxième socle est industriel et commercial.

Notre déploiement doit adopter une méthode adaptée pour que le rythme de construction des prises nous permette d'atteindre notre objectif en 2021.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si le Comité de concertation nous demande d'évoluer vers plus d'intégration entre la conception et la construction. Les nouveaux marchés qui prendront effet en juin 2018 devront prendre en considération cette réalité.

Je profite de ce sujet pour saluer l'arrivée dans l'effectif du **SIQA** de M. Éric Berthet qui assurera la Direction « Technique et travaux », ainsi que celle de Mme Erika Christin en tant que responsable « Achats et marchés publics ». Ils seront bien évidemment parties prenantes de cette évolution nécessaire.

Le levier commercial doit également être activé pour notre développement. De nombreux opérateurs sont présents sur notre réseau, je les en remercie. Parmi eux, deux opérateurs d'envergure nationale : SFR et ORANGE. Nous avons avec ce dernier, un protocole d'accord que nous respectons. En effet, au 31 décembre 2017, l'ensemble des engagements, notamment en terme d'infrastructures, sur lesquels nous nous étions engagés auprès d'ORANGE sera réalisé et opérationnel. C'est un effort considérable qui a été mené et qui de toute évidence a également impacté notre capacité de déploiement. Mais cet effort devrait être récompensé, ORANGE nous a indiqué vouloir commercialiser ses services sur environ 150 communes en 2018, ce qui serait une avancée particulièrement intéressante... Nous souhaitons également, et nous les avons récemment rencontrés, que les deux autres opérateurs nationaux que sont BOUYGUES et FREE puissent également proposer leurs offres sur notre réseau.

Le troisième et dernier socle est juridique et politique.

Vous, élus des communes, nos entreprises, commerçants, agriculteurs, écoliers, collégiens, lycéens, étudiants... tous nos concitoyens ont besoin du Très haut débit. Notre société vit actuellement une transformation numérique irréversible et il nous appartient de permettre à nos territoires de la franchir pour rester dynamiques et attractifs.

Je ne me fais aucun souci pour les métropoles, les opérateurs d'infrastructures se battront pour les fibrer. Mais ce n'est pas la même chose pour tous les territoires. Au-delà des capacités financières, au-delà de la performance industrielle qui nous sont indispensables, nous avons besoin d'une stabilité juridique sur les réseaux d'initiatives publics, afin de protéger nos investissements qui ne peuvent se permettre d'être déstabilisés par des initiatives privées qui arriveraient à retardement. À ce sujet, je remercie le Sénateur M. Patrick Chaize pour sa proposition de projet de loi qui je l'espère aboutira et permettra de sanctuariser les RIPs.

Nous avons envisagé, en avril, la création d'un Syndicat mixte ouvert, que le CCFTHD n'a pour le moins pas appelé de ses vœux, lui préférant un Comité de pilotage des cofinanceurs. La Région avait également fait part de sa décision de ne pas s'inscrire dans un syndicat mixte. À ce jour, il n'est donc ni nécessaire ni utile de l'envisager.

En revanche, je voudrais vous faire part du constat que je fais, de la volonté de réussir le projet de fibrage dans le département de l'Ain, volonté qui se dessine à travers la perspective du Comité de pilotage, dans lequel Région, Département, intercommunalités et **SIQA** pour les communes seraient réunis pour partager les décisions essentielles à la

réalisation de notre projet. J'ajoute, et cela mérite d'être souligné, que dans cette perspective, le Comité syndical restera l'instance décisionnelle de la communication électronique, comme il l'est aujourd'hui.

Vous l'avez compris, il reste du pain sur la planche :

- des marchés à passer avec les entreprises pour la phase 2018/2021 ;
- des accords commerciaux à trouver, avec les opérateurs actuels et futurs pour dynamiser l'offre faite à nos concitoyens ;
- des financements à souscrire auprès d'organismes bancaires ;
- et en premier lieu, la réalisation des recommandations du CCFTHD et la création définitive du Comité de pilotage dont je souhaiterais vous faire adopter les statuts au cours d'une prochaine assemblée générale.

Je vous remercie et je passe la parole à :

- M Damien Abad qui en tant que représentant du Département a rencontré très récemment le directeur de la Mission Très haut débit de l'Agence du numérique, M. Antoine Darodes qui nous restituera le contenu de cette discussion ;
- Mme Juliette Jarry, vice-présidente au numérique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Jean Deguerry, président du Conseil Départemental de l'Ain.

M Damien Abad - Conseiller départemental de l'Ain (et Député de l'Ain)

Merci beaucoup, cher M. Martin, et bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais saluer le Président du **SIQA**, le Président du Département, la Vice-présidente de la Région, l'ensemble des membres du bureau du **SIQA**, l'ensemble des parlementaires ici présents, sénateurs et députés.

Je me suis engagé auprès de M. Darodes de vous rendre compte des échanges que nous avons eus avec la Mission Très haut débit, de manière à ce que l'assemblée soit la plus éclairée possible. Par la suite, les collectivités s'exprimeront dans chacun de leur engagement. Je ne reviens pas sur l'importance et l'utilité de la fibre optique, nous en sommes tous et toutes convaincu.e.s. Les choses ont bien avancé dans le courant du mois d'octobre, nous sommes désormais sur une voie positive, qui je l'espère permettra l'accord de toutes les parties sur le déploiement prochain de la fibre optique. C'est un enjeu très important. Je vais revenir sur chacune des quatre recommandations que la Mission Très haut débit demande à nous tous : surtout au **SIQA**, au Département et à la Région, mais aussi aux intercommunalités. Elles nous engagent collectivement et sont liées les unes aux autres.

Vous savez que l'objectif du respect de ces recommandations est de faire en sorte qu'environ 70 M€ de subvention que l'État octroie au **SIQA** dans le cadre du déploiement de la fibre optique puissent être décaissés. Cela nous concerne tous et conditionne la réussite de ce projet.

La première condition est la mise en place d'un Comité de pilotage. Il faut être très clair entre nous, nous avons au départ travaillé sur l'idée d'un Syndicat mixte ouvert. Devant le refus notamment de la Région, pour des raisons compréhensibles, nous avons travaillé sur une structure plus souple qui est celle d'un Comité de pilotage visant un principe simple : les financeurs sont les décideurs. Je pense que c'est un élément central de l'accord entre les structures. À partir de là, la Mission Très haut débit a validé la proposition conjointe du **SIQA**, du Département et de la Région, car elle vise à créer ce comité qui pourra être mis en place à partir de 2018, si vous approuvez sa création. Ce Comité de pilotage est important, car :

- il aura en charge la validation des études,
- il devra définir la stratégie de déploiement futur,

- il devra rendre des comptes à chacune des collectivités engagées dans cette démarche et au **SIQA**,
- il devra assurer le contrôle et le suivi de ce déploiement,
- bien entendu, il devra faire des points d'étapes réguliers.

Des discussions importantes ont abouti à une coprésidence de ce Comité de pilotage entre le Département et la Région. Il sera composé de 3 représentants du Département, de 3 représentants de la Région, de 3 représentants du **SIQA** et de 2 représentants des EPCI ainsi que des membres sans droit de vote qui seront M. Patrick Chaize (AVICCA) et M. le Préfet de l'Ain au nom de l'État. Sa charge sera de trouver le chemin du déploiement de la fibre, ce qui est indispensable pour atteindre nos objectifs.

La deuxième orientation concerne la création d'un marché de conception et réalisation, en prenant en compte le fait que ce changement de mode juridique peut avoir des conséquences sur certaines entreprises, notamment des entreprises locales. Il faudra veiller à ses conséquences. L'objectif simple est de transférer le risque, puisque nous sommes dans un modèle de régie. Pour que ce transfert de risque soit le plus efficient possible, il faut mettre au maximum l'accent sur les pénalités, notamment financières, dans le cadre de non-respect des délais. Cela permettra d'accélérer le processus, puisque nous constatons que les départements où les délais sont les plus respectés sont ceux qui pénalisent le plus. Aujourd'hui, en France, nous sommes parfois presque en rupture d'approvisionnement de fibre, il nous semble donc que ce sujet est très important.

Le troisième point concerne l'évolution du mode juridique d'exploitation. Les choses ne sont pas encore arrêtées, car il y a une discussion sur l'étude, son champ, son périmètre et son importance. Elle vise à se poser les bonnes questions :

- définition juridique du mode d'exploitation : faut-il rester en régie ou passer en régie intéressée ou en délégation de service public ?
- comment obtenir la soutenabilité financière du projet ?
- quelle sera la qualité du réseau et en réponse à une demande faite lors d'une assemblée générale, quelle sera la place accordée ou non aux technologies alternatives ?

La demande de la Mission Très haut débit est très claire, dans tous les cas, il faut avoir un livrable très rapidement, c'est-à-dire dans le premier trimestre 2018, au moins en ce qui concerne le mode d'exploitation juridique. L'étude n'est pas faite ex nihilo pour définir s'il vaut mieux rester en régie ou passer en DSP, l'étude sera menée in situ en précisant la capacité de changer en cours de déploiement de mode juridique d'exploitation. À partir de là, nous souhaitons que cette étude soit conjointe, ses modalités financières sont encore à définir. Je précise que dans cette étude, aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre collectivité. Il faut que cela soit très clair entre nous, il faut que chaque collectivité ait son mot à dire, y compris dans le **SIQA**. Cela signifie un partage des responsabilités très clair sur le choix du cabinet et sur le cahier des charges qui sera exploité. Pour que cette étude soit conjointe, qu'elle soit partagée, et qu'elle débouche sur des conclusions validées par tous les acteurs, il faut que dès le début du processus le Département, la Région et le **SIQA** soient au même niveau dans le partage de l'élaboration du cahier des charges, comme dans le choix du cabinet. C'est un élément central pour réaliser une étude objective et donc objectivable par tous les acteurs.

Enfin, le dernier point concerne la trajectoire d'endettement et de la soutenabilité du modèle d'affaires. Contrairement à ce qu'il est possible de croire, il n'y a pas d'inquiétude de la Mission Très haut débit sur le plan d'affaires du **SIQA** en tant que tel et notamment sur les objectifs de prises posées. En effet, globalement les objectifs respectent les courbes de la recette. Par contre, la question posée au **SIQA** est celle de la vitesse du déploiement. Il faudra que cette vitesse de déploiement soit garantie, d'autant plus que la Région et

l'État s'engagent à verser leurs subventions à la prise posée. Vous imaginez que si nous prenons du retard sur le nombre de prises posées, cela aura obligatoirement un impact sur les subventions perçues. La vitesse de déploiement est un sujet central, comme l'est l'accord entre les collectivités : « 1 euro Région » correspondra à « 1 euro Département ».

Je viens de vous présenter les quatre conditions qui sont plus que des recommandations. Elles nous permettront de réussir ce projet partagé par tous les acteurs et de faire en sorte que la Mission Très haut débit nous accompagne. Aujourd'hui, nous avons un avis positif sous conditions expresses qui doivent être remplies en tant que telles. Je terminerai par le calendrier, nous devons déboucher sur un accord préalable, une décision préalable de principe en comité d'engagement. Ce comité d'engagement est réuni sous l'autorité du Premier ministre qui tranche en dernier ressort sur la validité du processus de déploiement et donc sur le versement de la subvention accordée par l'État au Réseau Li@in. A priori, ce comité d'engagement pourrait se réunir au cours du premier trimestre 2018, ensuite, notamment dans les budgets réalisés, la phase de décaissement se produira surtout en 2019, sachant qu'il y aura également des clauses de rendez-vous. Notamment, il y aura une clause de rendez-vous que la Mission Très haut débit prévoira lorsqu'elle aura déployé à peu près la moitié des montants associés au territoire de l'Ain.

Voilà les conditions fixées, elles doivent nous permettre de réussir ce déploiement tant attendu par les habitants de notre territoire.

Nous avons tous intérêt à ce que ce projet réussisse et pour cela, tout le monde doit tirer dans le même sens. Chacun prendra ses responsabilités en tant que collectivité, en tant que **SIQA** également, et c'est cela l'enjeu. Nous devons réussir, la voie est tracée, les conditions sont à respecter, elles permettront à chacune et à chacun d'entre nous de pouvoir tenir les objectifs en ce qui concerne le déploiement de la fibre optique et l'accès des abonnés de l'Ain, la fracture numérique serait alors un sujet résolu dans notre département.

Je tiens à saluer le travail et l'abnégation remarquables du Président du **SIQA** qui sont reconnus au plus haut niveau. Je pense M. le Président que nous pouvons être fiers de vous et de l'assemblée générale du **SIQA**. Maintenant, il faut agir de manière concertée, forte et déterminée. Merci beaucoup.

M. Walter Martin - Président du SIQA

Merci M. le Député, je donne la parole à la Vice-présidente de la Région, Mme Juliette Jarry.

Mme Juliette Jarry - Vice-présidente au numérique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bonsoir à tous, permettez-moi de vous saluer collectivement vu le nombre de personnalités que l'assemblée du **SIQA** regroupe ce soir. Il y a six mois, nous avons eu l'occasion, à Saint-Vulbas d'affirmer avec M. Étienne Blanc, premier Vice-président de la Région, à quel point le sujet des infrastructures numériques était important pour nous. Il figure d'ailleurs en première place dans la feuille de route stratégique pour le numérique votée en février 2017, il bénéficie d'un budget en hausse depuis 2016. Notre objectif est de couvrir l'ensemble de notre territoire en Très haut débit, car c'est un impératif économique autant qu'une question d'équité territoriale. Je pense que je ne surprendrai personne ce soir en disant que nous connaissons assez peu d'entreprises qui vont s'installer dans une zone qui ne bénéficie ni d'Internet ni de téléphone. Par ailleurs, nous savons pertinemment qu'une commune qui n'a pas d'infrastructure numérique voit le prix de son immobilier baisser. C'est donc un enjeu à la fois économique, sociétal et évidemment d'aménagement du territoire. Nous souhaitons atteindre 30 Mégabits d'ici 2021 en privilégiant la fibre optique, comme je vous l'ai indiqué lors de notre dernière rencontre, sans négliger l'opportunité de solutions alternatives, dès lors que celles-ci constituent une étape vers le FttH ou le FttE ou encore vers le Très haut débit mobile. Ce volontarisme s'applique

évidemment à l'Ain pour lequel nous avons la même ambition que vous : achever la couverture du département au plus tôt. Il s'agit maintenant de trouver les bonnes méthodes et les bons moyens pour y parvenir.

Le **SIQA** a été un acteur pionnier du déploiement de la fibre, mais il doit trouver aujourd'hui un nouvel élan et c'est un enjeu collectif. Convaincu que le développement du Très haut débit est un chantier stratégique, nous avons soutenu le **SIQA** et vous l'avez dit tout à l'heure, de manière indéfectible, en versant 31 M€ depuis le début du projet, 5 M€ sur cette seule année 2017. Parce que ce chantier mobilise fortement les finances publiques, nous devons travailler de manière coordonnée pour que ces investissements soient les plus efficaces possible.

Les différents sujets ont été abordés, mais permettez-moi de les souligner à nouveau, c'est pourquoi la Région, le Département et le **SIQA** se sont mis d'accord pour que les financements régionaux correspondent fidèlement au nombre de prises commercialisées par le **SIQA**, sur la base d'une subvention de la Région de 150 € par prise. Il sera mis en place dès le premier semestre 2018, par un avenant à la convention qui nous lie actuellement. Un autre accord très important a été pris entre la Région et le Département et je tiens à ce sujet à remercier l'engagement fort du Département qui sera dorénavant à parité de cofinancement du réseau avec la Région.

Enfin, comme cela vous a été indiqué, conformément aux conclusions du Comité de concertation France Très haut débit du 5 octobre 2017, un Comité de pilotage réunissant les cofinanceurs locaux sera mis en place. Ce nouveau comité examinera notamment l'évolution possible du mode juridique d'exploitation du réseau afin de réduire les risques financiers opérationnels du projet, comme M. Damien Abad l'a été très bien expliqué précédemment. Nous sommes fermement convaincus que dans certaines zones la 4G et la 5G fixes bien ciblées pourraient apporter une solution rapide et efficace à nos concitoyens. À cet égard, nous sommes très attentifs, pour ne pas dire très actifs dans les réflexions nationales portées par le Ministre de la Cohésion des territoires et l'ARCEP, s'agissant de la négociation avec les opérateurs. Le Département de l'Ain s'est notamment engagé à nos côtés dans l'approche coordonnée en faveur de l'amélioration de la couverture mobile du territoire. Concrètement la Région, en accord avec les Départements prendra la maîtrise d'ouvrage pour les pylônes, les locaux et les dalles et travaillera en concertation étroite avec les communes pour le repérage des terrains d'implantation et leur accessibilité, ainsi qu'évidemment avec les syndicats d'électrification pour les raccordements électriques. Pour vous donner un chiffre, nous avons d'ores et déjà rencontré 40 communes sur lesquelles des terrains ont été identifiés. Ces pylônes accueilleront les équipements de téléphonie mobile des opérateurs et desserviront les territoires avec un réseau 4G performant. Ce projet est aujourd'hui une réalité, puisque cet après-midi, l'accord-cadre de conception/réalisation pour les pylônes a été lancé. C'est une première en France, cela concerne d'ores et déjà 8 sites dans l'Ain et ce n'est qu'un début. Évidemment, vous l'avez dit, la mobilisation de tous sur cette question structurante est nécessaire, soyez assurés de la détermination de la Région à faire avancer ce dossier en privilégiant l'efficacité et la coordination.

Merci beaucoup.

M. Walter Martin - Président du SIQA

Merci, Mme la Vice-présidente, je tiens à remercier la Région pour l'effort fait pour la formation des techniciens dans le domaine de la fibre optique, puisque nous avons signé un protocole il y a quelques mois à Aurillac. Ces techniciens formés viendront en renfort dans les entreprises qui ont un grand besoin en personnel compétent en ce domaine.

Je donne la parole à M. le Président du Conseil départemental de l'Ain.

M. Jean Deguerry - Président du Conseil départemental de l'Ain

Merci M. le Président. Je voudrais saluer Mesdames et Messieurs les parlementaires de l'Ain, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues du Conseil départemental qui sont nombreux ce soir, vous toutes et vous tous qui êtes présents, chers amis.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à Mme Juliette Jarry, Vice-présidente au Conseil régional en charge du numérique. Je pense que nous pouvons tous nous réjouir de sa présence et nous satisfaire des bonnes relations que nous entretenons avec la collectivité régionale.

Le 12 juillet 2017, lors de la dernière assemblée générale, je vous précisais mon engagement en tant que Président du Département auprès du **SIQA** et de sa principale mission, celle de la fibre optique. Nous sommes à la croisée des chemins et nous devons avancer et maintenir nos conditions pour le développement de la fibre pour tous. Il ne sert à rien de faire la politique de l'autruche, la situation est difficile, mais c'est unis que nous gagnerons sur ce dossier, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres.

Depuis la dernière assemblée générale, beaucoup des choses se sont passées, comme l'ont rappelé M. Walter Martin et M. Damien Abad. Le 5 octobre 2017, une délégation d'élus a été entendue par la Mission Très haut débit. Cette audition a permis de démontrer à ses membres que le projet du **SIQA**, tant par son ambition que par les moyens qu'il mobilise est capital pour l'Ain. Le Président, M. Walter Martin nous a précisé que l'extension du Fonds national pour le numérique était actée, sous certaines conditions certes, mais c'est une excellente nouvelle. Le fonds pourra ainsi permettre la reprise du développement du réseau fibre optique que nous attendons tous. Le 16 octobre 2017, enfin, en tant que Président du Département, j'ai convié tous les présidents d'EPCI à une réunion consacrée exclusivement à la fibre optique et au **SIQA**. Ce fut l'occasion d'annoncer en exclusivité l'effort sans précédent que le Département réalisera dès 2018 pour le financement du **SIQA**. En effet, parce que soutenir le **SIQA** est pour moi indispensable dans le développement de nos territoires, le Département mettra pendant les 10 prochaines années 3 M€ de crédits par an. C'est un effort considérable et sans précédent. Bien évidemment, ces crédits viennent en complément des fonds versés précédemment, à savoir 6 M€ auxquels il faut ajouter les 2 M€ pour le fibrage des zones d'activité. Cet engagement de 3 M€ par an, pendant 10 ans n'est pas chose facile, croyez-moi, dans cette période où les dotations diminuent comme neige au soleil. Ces 3 M€ viendront soulager les communes et les communautés de communes dans leur participation au **SIQA**. Car c'est là, la mission première du Département : être le partenaire des collectivités. Je rappelle également que les communes des zones AMI ne seront plus sollicitées en 2018, et que les intercommunalités n'auront plus à se porter caution des emprunts du **SIQA**, autant de gestes et d'encouragements pour nos territoires. Mais ces 3 M€ sont aussi le moyen de donner des marges de manœuvre au **SIQA** pour déployer rapidement, car nous attendons tous la fibre optique.

Cette décision, je le disais, non sans conséquence pour les finances départementales est d'autant plus importante que je vous rappelle le conditionnement de la participation de l'État au nombre de prises raccordées. Il en va de même des engagements financiers de la Région. De plus, le Département, seule collectivité capable de garantir les emprunts du **SIQA** s'engagera dans cette voie. Cette garantie est l'une des conditions supplémentaires émises par la Mission Très haut débit, et je vous le dis, là encore, le Département ne fléchit pas sur ses engagements, il les honore. J'aurais apprécié l'engagement similaire de la Région, mais d'autres choix ont été faits.

Avant de conclure, je vous rappelle que la Mission Très haut débit a demandé au **SIQA** la mise en place d'un Comité de pilotage des financeurs. Annoncé lors de cette réunion du 16 octobre, avec les présidents d'EPCI, ce comité doit jouer un rôle stratégique pour nous permettre d'agir vite et fort. Associé aux EPCI, à la Région, aux communes, à l'État et bien sûr au **SIQA**, le Département saura jouer un rôle d'accélérateur, de facilitateur, dans ce

comité, car nos relations doivent être d'une fluidité absolue sur un sujet aussi sensible qu'est la connectivité d'un territoire, élément essentiel d'attractivité.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, les exigences de l'État, la situation actuelle, l'urgence à agir nous poussent à faire évoluer le **SIQA** et son organisation pour sa mission de Très haut débit. Vous le voyez, et je remercie les personnes qui avant moi l'ont rappelé, le Département s'est pleinement investi sur cette mission. Le déploiement de la fibre optique est pour nous un enjeu de politique territoriale. Chers maires, chers élus, notre destin est pleinement lié sur cette question. L'Ain est un département pionnier dans le déploiement de la fibre optique et vous pouvez compter sur moi pour que nous ne nous retrouvions pas à la traîne. L'enjeu est politique, l'enjeu est social, l'enjeu est économique et je m'engage pleinement pour que nous réussissions, tous ensemble. Je vous remercie.

M. Walter Martin - Président du SIQA

Merci Monsieur le Président de ces nouvelles importantes et excellentes pour le projet fibre dans le département de l'Ain. Je voudrais maintenant inviter les participants à cette assemblée générale à poser des questions sur les propos des intervenants, avant que nous ne poursuivions par les rapports prévus à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée, je vais donc vérifier le quorum : le quorum est atteint, l'assemblée peut se dérouler.

M. Renaud Donzel est désigné comme secrétaire de séance.

Information

Compte rendu des actes effectués
par M. Walter Martin, président du **SIQA**

Vous avez dû être destinataires des rapports de cette assemblée générale, en particulier le compte rendu des actes effectués.

Il n'y a aucune question ni commentaire.

L'assemblée donne acte de la communication du compte rendu des actes effectués en application des délégations données au Président.

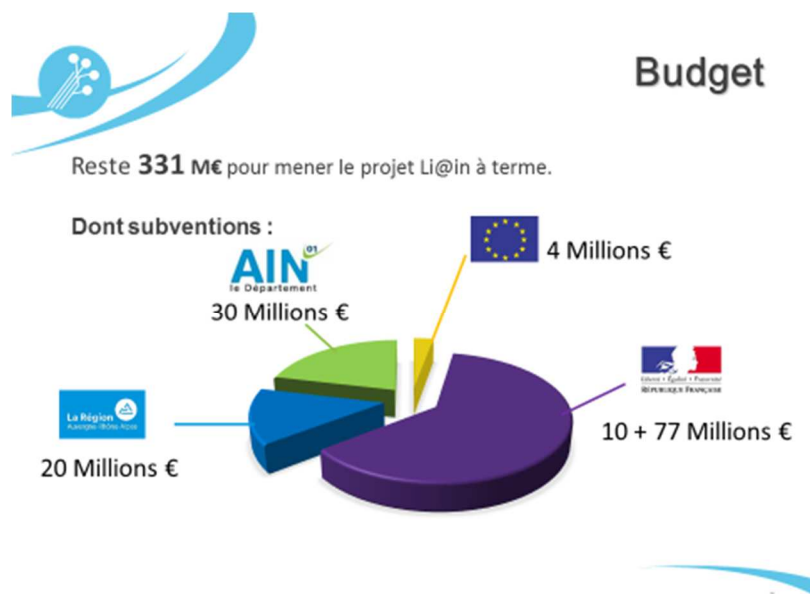
Communication électronique

Point d'étape du projet Li@in
par M. Michel Chanel, vice-président du **SIQA**

L'investissement prévisionnel sur ce projet avec toutes les prises raccordées est de 577 M€. Au 30 novembre 2017, 246 M€ ont été réalisés. Les subventions obtenues sont les suivantes :



Pour mener le projet Li@in à terme, il reste à obtenir 331 M€, dont les subventions suivantes :



Information et point sur l'avancement du déploiement
par M. Michel Chanel, Vice-président du **SICA**

Li@in réseau de fibre optique au 01/12/2017

50 % des communes sont desservies partiellement ou totalement.

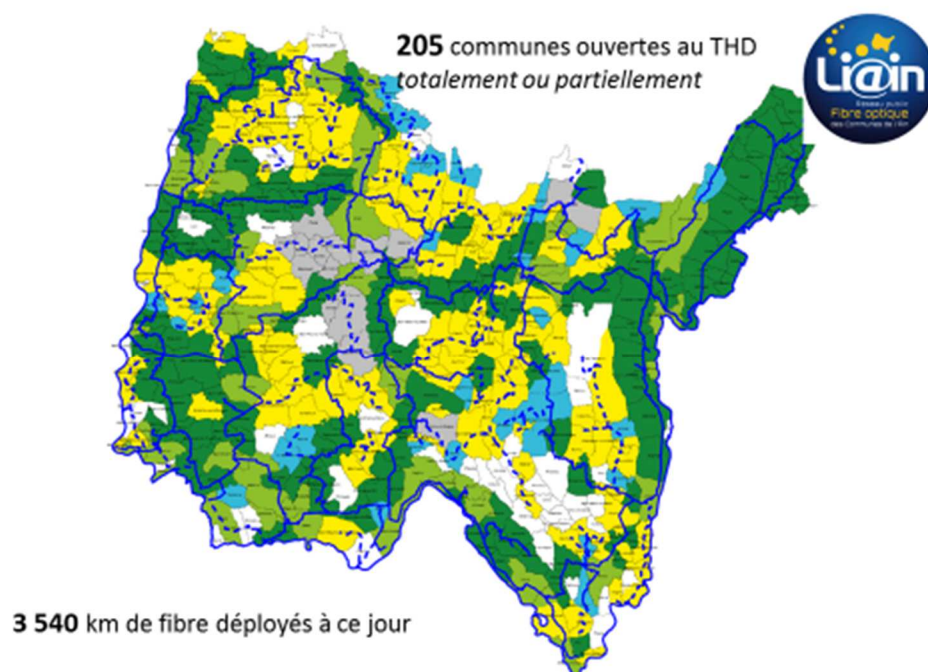
3 500 km de fibre sont déployés.

87 400 foyers et bâtiments sont raccordables et nous comptons 30 200 abonnés en service FTTH au 1^{er} décembre, soit 35 % de taux de pénétration.

144 zones d'activité sont ouvertes au Très haut débit.

Il y a 30 fournisseurs d'accès Internet, dont 2 nationaux (SFR et ORANGE).

Déploiement au 01/12/2017 Carte



Les artères sont en bleu, les communes ouvertes à plus de 50 % de leur territoire sont en vert foncé, celles qui sont ouvertes à moins de 50 % de leur territoire sont en vert clair. Les communes en bleu sont celles qui sont en travaux, et les communes en jaune ont été ouvertes. Les communes en gris sont celles de la zone conventionnée fibrée par ORANGE. 205 communes sont ouvertes en THD totalement ou partiellement.

Exécution du programme 2016

Objectif initial : déploiement jusqu'à fin 2017

Phases de déploiement :

- fin de la mise à niveau du réseau existant ; phase réalisée (45 RTO, liaisons entre un NRA d'ORANGE et les armoires de rue) ;
- travaux de raccordement des abonnés ; phase réalisée ;
- mise en œuvre d'un programme de desserte des zones d'activités communautaires ; phase réalisée ;
- poursuite du déploiement du réseau sur les communes inscrites au programme 2016 (présence d'artères en priorité) ; phase en cours ;
- déploiement des éléments actifs du réseau ; phase en cours ;
- Extension du réseau sur les communes déjà ouvertes ; phase en cours.

Des difficultés sont survenues, certaines d'entre elles ont été évoquées. Malgré nos pressions, des entreprises n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés, voici certaines raisons :

- le retard d'entreprises pour la remise des études ;
- un processus de validation plus long, à cause d'une nouvelle convention avec ENEDIS sur l'utilisation des appuis basse tension ;
- l'intégration de l'offre de location de fourreaux et poteaux ORANGE pour l'utilisation des infrastructures existantes ;
- les délais de fourniture des câbles fibre, surtout ceux de très haute capacité ;
- la tension sur le marché du travail dans le domaine de la fibre, les entreprises formant elles-mêmes leurs employés ; nous venons d'apprendre que la Région Auvergne Rhône-Alpes financera la formation de 300 salariés en 2018.

Continuité de l'exécution du programme 2016

Le **SICA** est déterminé à assurer la suite du déploiement du Réseau Li@in en mettant tout en œuvre pour continuer à améliorer ses process internes et pour réviser les modalités d'achat des travaux. Les marchés de travaux actuels se terminent en juin, nous travaillons au renouvellement dans un processus qui s'approche de la conception/réalisation.

Je vous rappelle qu'une réglementation de l'ARCEP prévoit un délai de prévenance de 3 mois pour démarrer la commercialisation à compter de la mise en service d'une armoire (NRO). Ceci explique que les travaux terminés, les boîtiers de rue installés, nous ne pouvons pas commencer la commercialisation.

Ouvertures prévisionnelles liées au programme 2016

17 communes ont été récemment ouvertes ou seront ouvertes au cours du 1^{er} trimestre 2018.

L'estimation d'ouverture au service au 2^e trimestre 2018 est de 11 communes supplémentaires.

L'estimation d'ouverture au service aux 3^e et 4^e trimestres 2018 est de 29 communes supplémentaires.

Le programme 2016 global d'ouvertures prévisionnelles en étude prend en compte 25 communes supplémentaires (en jaune).

82 communes sont concernées au total.

Point sur les extensions

Extensions ouvertes en 2017 : 62 communes concernées.

Extensions en travaux en 2017 : 46 communes concernées.

Extensions en étude : 104 communes concernées.

Extensions en étude, en travaux ou ouvertes : 155 communes concernées.

Les cartes projetées montrent que nous travaillons sur l'ensemble du département, je sais que les communes qui ne sont pas encore ouvertes voudraient l'être beaucoup plus rapidement.

Programme 2017

Les travaux prévisionnels d'ouverture concernaient 60 communes, vraisemblablement, ils ne seront réalisés que courant 2019.

Les extensions sur les communes déjà ouvertes se poursuivront.

Lors du changement des marchés, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir les délais vis-à-vis des communes.

La sollicitation des financements est annuelle, la planification est donc compliquée avec peu d'anticipation.

Planning de déploiement prévisionnel jusqu'en 2021

Programmes de déploiements des prises raccordables

Les communes ouvertes avant fin 2016 représenteront 64 455 prises fin 2021.

Les extensions représenteront 61 378 prises au total en 2021.

Les communes ouvertes et à ouvrir depuis début 2017 auront 55 000 prises fin 2019.

Les extensions sur communes ouvertes et à ouvrir depuis début 2017 atteindront 106 931 prises fin 2021.

Le total sera de 287 764 prises fin 2021.

Comité de pilotage

M. Walter Martin, président du SICA

Ces précisions traduisent les propos que j'ai tenus à propos des retards dans certaines communes. Je tiens à m'en excuser auprès des maires auxquels j'ai adressé un courrier qui précise leurs raisons. Croyez bien que le SICA mettra en œuvre toutes ses capacités pour que le déploiement corresponde à ce qui vient d'être indiqué pour maintenir un rythme nous permettant d'atteindre l'objectif de 287 000 prises en 2021.

Avant de poursuivre par un autre rapport sur la communication électronique, en présence des représentants de la Région et du Département, j'aimerais vous faire adopter le principe du Comité de pilotage qui nous a été « recommandé » par la Mission Très haut débit, sachant que ce comité de pilotage devra définir la stratégie du déploiement de la fibre. Cette stratégie ne fera pas demi-tour, notre département a ses caractéristiques géographiques, certaines communes sont desservies alors que d'autres ne le sont pas. Néanmoins, comme l'ont dit les autres intervenants, il est important que nos partenaires aient leur mot à dire dans la stratégie de déploiement de la fibre optique ou d'autres formes de technologie pour arriver à l'objectif du Très haut débit. Je vous rappelle la proposition de composition de ce comité de pilotage : 11 personnes dont 3 représentants de la Région, 3 représentants du Département, 3 représentants du SICA et 2 pour les intercommunalités.

M. Richard Paccaud – Maire d'Ars-sur-Formans

Je vais revenir sur le développement de la fibre optique. Il y a quelques mois, j'avais posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, elle me préoccupe toujours. Il n'est pas encore prévu de desservir Ars-sur-Formans, et nous pouvons comprendre que la desserte se fait progressivement. Mais actuellement, dans le village, nous avons des travaux très importants pour la fibre optique. Notamment, des chambres ont été créées,

un tirage a été effectué au niveau d'un relais des télécoms pour être envoyé sur Villeneuve et Savigneux. Dans un second temps, depuis quelques semaines, des travaux liés à la fibre optique s'effectuent à partir d'un pylône pour revenir dans le centre de notre village et rejoindre cet ensemble. Les citoyens ne comprennent pas pourquoi tant de travaux ne débouchent pas sur une distribution locale. L'absence de connexion manque, notamment au sanctuaire qui travaille à l'échelon international. Je peux comprendre que ces travaux ne s'effectuent pas sur le village, mais j'aimerais pouvoir apporter une réponse à mes concitoyens.

M. Walter Martin - Président du SICA

M. le Maire, je ne connais pas précisément la situation de votre village en ce qui concerne le déploiement de la fibre optique. Les travaux auxquels vous faites allusion relèvent probablement de la mise à niveau du Réseau Li@in, travaux réalisés pour permettre à ORANGE d'y venir de façon dite « passive ». Je vous donne cette réponse, car sur ma commune, actuellement, de nombreux travaux concernant la fibre optique se déroulent, alors qu'aucune nouvelle prise n'est disponible. Il en est probablement de même pour votre commune. Comme je le disais tout à l'heure, il se trouve que pour cette fin d'année, nous avons dû faire un effort considérable sur la mise à niveau. Il a fallu tirer énormément d'artères, réaliser des armoires dites « RTO », afin d'atteindre 45 armoires fin 2017.

En revanche, je pense que la commune d'Ars peut être assimilée à un lieu touristique et que ce critère pourrait être pris en compte pour rendre le fibrage prioritaire, au moins pour le sanctuaire. Ceci permettrait aux personnes visitant notre département, et plus particulièrement votre commune de bénéficier du Très haut débit. Ces propos ne m'engagent pas, mais sur le principe, les lieux touristiques qui sont de véritables lieux économiques pourraient bénéficier d'un critère de priorité.

M. Pierre-Alban Doucet – Conseiller municipal de Sainte-Olive

Si j'ai bien saisi, le Comité de pilotage aura une coprésidence financière par la Région et le Département. Le SICA ne sera donc plus décisionnaire, ne dirigera plus le pilotage des opérations de tirage de fibre dans l'Ain. 246 M€ seront engagés, avec un support de nos partenaires de 59 M€, il reste donc 187 M€ à la charge des collectivités. 331 M€ sont à venir pour terminer le déploiement, avec une subvention de 141 M€ : il reste encore 190 M€ à charge des communes. Je ne comprends pas le fait que le SICA soit éloigné des prises de décision, même si cela ne change rien dans le déploiement pour le citoyen.

M. Walter Martin, Président du SICA

Effectivement, dans le comité de pilotage, il y aura des représentants de la Région, du Département, du SICA et des intercommunalités. Vous avez raison, le principal financeur du projet fibre optique est le SICA. Mais il faut dire clairement que nous ne pourrions pas obtenir seuls les emprunts indispensables pour réaliser la seconde phase du déploiement. Je peux redonner l'exemple de l'effort considérable qu'a dû faire mon prédécesseur M. Charles de La Verpillière, en 2016 pour obtenir la garantie d'un emprunt de 20 M€ auprès de la Banque postale, pour obtenir ces garanties auprès du Département et des intercommunalités. Aujourd'hui, le Département nous annonce qu'il va garantir nos emprunts, c'est un gage primordial pour que des organismes bancaires acceptent de nous prêter de telles sommes. Effectivement le SICA, donc les communes sont les plus grosses contributrices financières au projet de déploiement de la fibre optique. Néanmoins, les apports de l'État, la Région et le Département sont déterminants et leur garantie est vitale pour la réalisation du projet.

Je tiens à insister sur le fait que si un syndicat mixte avait été créé, nous lui aurions transféré cette compétence et les adhérents auraient eu chacun leur nombre de voix pour décider de la stratégie de la communication électronique. Le dispositif qui vous est proposé est différent. Le comité de pilotage auquel le SICA appartiendra, définira une

stratégie, aura une capacité de contrôle et de suivi sur le déploiement, mais le comité syndical restera décisionnaire des propositions. J'emploie le terme « proposition » à dessein, puisque les décisions fussent-elles stratégiques qui émaneront du comité de pilotage seront soumises au comité syndical. Ce comité syndical aura les mêmes prérogatives et la même capacité qu'aujourd'hui à décider de l'avenir du déploiement de la fibre optique par le **SICA** dans le département. Notre intérêt à tous et en particulier celui de nos concitoyens, et le Président du Département l'a bien rappelé, c'est que nos décisions soient convergentes afin que le déploiement de la fibre se réalise le plus rapidement possible et dans de bonnes conditions. La stratégie ne sera pas de revenir en arrière, elle ne sera pas très différente de ce qu'elle a été jusqu'à présent. Je suis maire d'une commune, le **SICA** est un syndicat de communes et je mettrai toujours en avant l'intérêt des communes, y compris par rapport à la fibre optique. Depuis un moment, nous sommes confrontés à une situation qui nécessite de trouver rapidement des solutions, la proposition que nous vous soumettons à celle que nous avons trouvée en accord avec l'État, la Région, le Département. Elle devrait nous permettre d'avoir accès à la fibre optique partout dans le département en 2021.

M. Jean Deguerry - Président du Conseil départemental

Il ne faut pas se tromper de débat et il faut se poser les bonnes questions. Que voulons-nous ? Que le département soit fibré le plus rapidement possible ? C'est bien cela ? Donc, la Mission THT a posé ses conditions, elle souhaite la mise en place d'un comité de pilotage, nous partageons les financements à égalité avec la Région, le **SICA** est évidemment autour de la table à hauteur du même nombre de voix. Comme l'a rappelé le Président du **SICA**, le comité de pilotage ne sera pas le patron qui restera le comité syndical. Pour débloquer les crédits, nous devons aller vers ce chemin, tout simplement. J'attends de vous tous une vraie compréhension, et surtout un vrai élan. Il faut arrêter de perdre du temps, il faut aller de l'avant en se dépêchant. Sinon, nous allons encore prendre du retard et vous êtes les premiers à être mécontents, comme je le suis.

M. André Moingeon – Maire de Lagnieu

Lors de la précédente réunion, un appel auprès des communes avait été fait pour subvenir aux besoins, puisque l'essentiel des financements vient des communes. Il avait été demandé 3,14 € par habitant. Les principales communes qui auraient amené de l'argent ne participent pas, puisqu'elles sont desservies par ORANGE. Dans ce cadre, quel appel sera fait auprès des communes, sachant que les sommes deviennent importantes ? Sur ma commune, cela représente plus de 21 000 €, je trouve que 3,14 € par habitant est une participation conséquente.

M. Walter Martin, Président du SICA

Dans le cadre du budget prévisionnel 2018 qui est en cours de constitution, cette contribution de 3,14 € des communes serait maintenue, elle ne serait pas augmentée, alors que la somme de 5 € par habitant avait été évoquée. Les communes de la zone « AMI » ne seraient plus sollicitées, puisqu'elles sont fibrées par ORANGE.

Dans la structure des futurs budgets, il est important que le **SICA** puisse continuer d'avoir une partie du budget fibre en autofinancement. Ce n'est pas pour me dédouaner, mais j'étais il y a quelques jours à l'assemblée générale de l'AVICCA à Paris, mon collègue de la Loire a annoncé une contribution des communes particulièrement importante. Je sais que cette contribution est notable, puisque cela représente une dépense de 10 000 € pour ma commune de 3 000 habitants. Néanmoins, ces 1,5 M€ permettent d'avoir l'autofinancement qui démontre à nos partenaires bancaires, à la CDC que le **SICA** et ses adhérents sont capables de faire un effort supplémentaire pour financer le déploiement de la fibre.

Mme Brigitte Coulon - Vice-présidente du SICA

L'élu de Sainte-Olive a très justement repris les éléments financiers. D'ici 2021, comme cela vous a été présenté, 331 M€ d'investissements sont prévus. La somme des subventions issues des partenaires élus atteignant 140 M€, qu'au cours des 4 prochaines années, il faudra aller chercher 190 M€ auprès des établissements financiers, soit une moyenne annuelle de 50 M€ d'emprunts à solliciter. Lorsqu'une démarche est entreprise auprès de ces établissements financiers, nous devons avoir un projet ayant une vraie visibilité financière, une vraie crédibilité concernant les collectivités. Lorsque vous dites que nous éloignons les communes, ce n'est pas vrai. Je crois que ce comité de pilotage protégera les communes dans leurs décisions, il collectivisera cette décision au plus haut niveau en associant la Région, le Département et les parlementaires qui nous représentent. C'est bien un élément de protection, et cela marque également aux yeux des établissements financiers qu'il y a un engagement de tous sur ce dossier, cela l'assied vis-à-vis de ces établissements. Lorsqu'il faudra aller les solliciter sur les 4 années à venir à hauteur de 50 M€, il faudra présenter des éléments concrets et solides.

M. Bernard Pelandre – Conseiller municipal de Beynost

Mon collègue d'Ars-sur-Formans a évoqué l'aspect touristique, dans notre cas, il y a 2 zones d'activité commerciale qui sont fibrées ou qui vont l'être, notre commune est à 15 km à vol d'oiseau de Lyon. De nombreux habitants travaillent à Lyon et y compris des élus, ils ont énormément de mal à comprendre que la fibre n'arrive pas encore à Beynost. Lorsque je leur dis qu'il faudra attendre 2020/2021, car nous ne sommes pas prioritaires, ils sont prêts à proposer de payer pour avoir la fibre. Que pouvons-nous leur répondre ?

M. Walter Martin, Président du SICA

Beynost sera probablement fibrée en 2019. Nous avons fait part à plusieurs reprises des difficultés que nous avons rencontrées, il faudra fibrer 393 communes. 51 000 prises seront réalisées en 2019, toutes les communes seront ouvertes, mais beaucoup d'entre elles le seront partiellement. L'explication auprès de vos concitoyens n'est pas aisée, mais nous pouvons vous assurer que la fibre arrivera en 2018, 2019 ou 2020. Les habitants souhaitent avoir des informations fiables et non des promesses qui ne seront pas tenues. Depuis le début, la stratégie adoptée est de privilégier les zones mal desservies en ADSL. Il peut y avoir une inflexion de cette stratégie, par exemple pour les bourgs centres qui hébergent souvent des commerces et des activités économiques. Ce sera l'une des prérogatives du comité de pilotage de proposer une stratégie de déploiement ; à mon avis, elle ne changera pas du tout au tout. Nous vous donnerons une date précise du déploiement de la fibre sur votre commune, afin que vous soyez en mesure de transmettre cette information à vos concitoyens.

M. Julian – délégué suppléant de Thil

Je tiens à apporter un élément de réflexion : à Beynost, une zone industrielle va être fibrée. La fibre a été amenée par Thil où une zone d'activités fonctionne sans être câblée. Il est difficile d'expliquer que la fibre vient de Thil et qu'elle ira à Beynost, ce qui est très bien pour cette commune. Je veux préciser que cela représente un manque à gagner pour les entreprises de la ZAC Actinove de Thil.

M. Walter Martin, Président du SICA

Je crois que le fibrage de la zone de Thil est programmé. Les zones d'activités ont un financement jusqu'à aujourd'hui cadré, puisque les artères qui amènent la fibre jusqu'à une zone sont financées par 1/3 par le SICA, 1/3 par le Département et 1/3 par la communauté de communes ou d'agglomération qui en a la compétence. Les

déploiements sont réalisés selon des priorités qui résultent parfois de critères techniques que nous ne maîtrisons pas. Ces zones d'activités sont prioritaires pour le fibrage.

M. Marc Longatte - Maire de Villebois

Il est beaucoup question de dépenses, j'aimerais connaître les recettes. Le coût des prises augmente, il faudra donc augmenter les recettes. À quel moment arriverons-nous à l'équilibre ?

M. Walter Martin - Président du SICA

Je peux vous dire que cette année, compte tenu du taux de pénétration de la fibre dans l'Ain qui atteint 35 %, alors qu'il est très inférieur dans d'autres RIPs et compte tenu des redevances que la Régie pourra collecter, nous atteindrons 9 M€ de redevances en fin d'exercice 2017.

Mme Brigitte Coulon - Vice-présidente du SICA

Pour compléter, en 2014 les redevances étaient de 3,7 M€. Donc, nous sommes sur une courbe positive dont l'accroissement est certain.

Nous devons vérifier que l'annuité de remboursement des emprunts qui est à 10 M€ peut être financée par les redevances. Nous étudions d'abord cet effet de ciseaux puis le coût de la maintenance du réseau. Si cette maintenance n'augmente pas de manière trop forte, et si nous conservons cette cadence de progression, nous devrions arriver à trouver un bon équilibre. Je répète qu'il y a une différence entre les 10/11 M€ d'annuité et 9 M€ de redevances et qu'il faut entretenir le réseau. Nous progressons, ORANGE amène des abonnés ce qui accélère les redevances. La voie actuelle est bien plus positive que ce que nous avons connu en 2014/2015.

M. Damien Abad - Conseiller départemental de l'Ain

Ce débat est très important et très intéressant, mais je pense que nous devons bien distinguer deux choses. Nous avons un enjeu très important qui est le vote sur la création du comité de pilotage. Il y a 70 M€ en jeu, avec votre accord, Monsieur le Président, je demande que nous puissions procéder à ce vote qui nous engagera sur le principe de la création, sur la composition et les missions de ce comité de pilotage. Encore une fois, c'est une exigence de la Mission Très haut débit, et comme l'a dit à juste titre le Président du Département, ce n'est pas du tout une dépossession des communes, bien au contraire, c'est un moyen pour faire en sorte que le déploiement soit réussi dans chacune des communes du département. Aujourd'hui, nous avons besoin d'acter ce principe, tout simplement pour que les exigences de la Mission Très haut débit soient respectées et que pour l'ensemble des partenaires des collectivités puissent s'engager, puisque ce comité de pilotage doit être mis en place dès le début de l'année 2018. Si nous perdons encore quelques mois, des questions supplémentaires seront à résoudre lors de la prochaine assemblée générale, ce sera encore du temps perdu pour l'ensemble des communes. Le débat en cours est très important, mais je pense que nous devons passer au vote pour approuver ce principe qui nous engage collectivement.

M. Jean-Michel Gallo – Commune de Boz

J'ai une question qui peut également intéresser d'autres élus. La présentation du volet financier me pose un petit problème de clarté. Aujourd'hui, les fonds d'État, les fonds européens et les fonds régionaux sont sur 10 ans. Or, vous nous communiquez un déploiement financier prévisionnel jusqu'en 2021. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ? Comment seront financés les 170 M€ manquants ?

Mme Brigitte Coulon - Vice-présidente du SICA

Je me suis peut-être mal exprimée dans ma réponse précédente. Effectivement, vous faites référence à une durée de 10 ans et une durée de 4 ans. Mais la représentante de la Région vous a informé que nous allions signer un avenant qui allait corrélérer le versement de sa subvention au nombre de prises réalisées. Jusqu'à présent, nous étions sur un exercice de 10 ans. En clair, cela signifie que dans le tableau qui vous est présenté, vous avez 38 000 prises en 2018, 51 000 prises en 2019 et 54 000 prises en 2020. En se basant sur la subvention régionale telle qu'elle est contractualisée aujourd'hui, nous aurions à livrer 27 000 prises pour percevoir l'engagement. Or, la Région fait un effort en décidant de faire un avenant nous permettant d'être financés en fonction de nos réalisations. À partir de ce moment-là, le cadencement de livraison sera plus élevé et le montant de la subvention s'y appuiera. Du fait de la signature de cet avenant, nous allons raccourcir la durée de la subvention, puisque nous livrerons plus rapidement les prises.

Le deuxième point est que si nous avançons sur les travaux et les engagements pris sur la Mission THT qui vous ont été livrés par M. Damien Abad, nous avancerons effectivement dans les investissements et les subventions suivront. Je ne suis pas devineresse, l'engagement de l'État pourrait se ralentir. Auquel cas, nous nous adapterions. Comme moi, vous êtes un élu qui doit d'adapter aux décisions auxquelles il doit faire face, chaque année. Notre mission est de prendre un engagement pour 2021, nous allons tout faire pour nous y tenir. J'ai donc bon espoir que tous nos partenaires nous suivront, la Région, le Département, l'État, les communes.

Vous êtes inquiets, je partage votre inquiétude, car dès 2018 il faudra aller chercher des financements, mais je sais que tout le monde avance dans le même sens. Je pense qu'il faut répondre au défi, avancer en restant optimistes.

M. Jean-Michel Gallo – Commune de Boz

Je pense que nous sommes optimistes pour la plupart, mais je souhaitais avoir des précisions sur le financement. Dans le cadre du développement, il faudrait être un peu plus clair à propos du financement, en particulier du point d'équilibre par rapport aux redevances.

Mme Brigitte Coulon - Vice-présidente du SICA

Je le comprends, mais je vous ai fait la synthèse des propos des intervenants.

Mme Juliette Jarry - Vice-présidente au numérique du Conseil régional

Évidemment, je ne vais pas prendre de position pour les autres partenaires. Comme je l'ai indiqué précédemment, la Région a une politique extrêmement volontariste en matière d'infrastructures numériques et si les déploiements s'accélèrent, le financement par la Région suivra, c'est un engagement du Président M. Laurent Wauquiez que je relaie, puisque c'est un de nos éléments prioritaires.

M. Walter Martin - Président du SICA

Nous allons procéder au vote sur le principe d'un comité de pilotage composé de 11 membres : 3 de la Région, 3 du Département, 3 du SICA, 2 d'intercommunalités.

Vote :

- aucune opposition,
- 3 abstentions,
- principe adopté à la majorité.

Plateforme Interop'fibre

par M. Michel Chanel, Vice-président du **SIQA**

Contexte

Au cœur de la communication entre le **SIQA** et les opérateurs se trouve notre « système d'information ». Ce système d'information devant être compatible avec ceux des opérateurs, il est défini par un collège de spécialistes au sein de l'ARCEP. Ce protocole est appelé « Interop'fibre », pour Interconnexion des systèmes d'information des opérateurs. M. Laurent Haugeard y représente le **SIQA** aux côtés de SFR, ORANGE, BOUYGUES, COVAGE, AXIONE... Pour faciliter la venue des grands opérateurs sur les Réseaux d'initiative publique (RIP), une plateforme de test permettra de vérifier si le système du **SIQA** fonctionne correctement et transmet de bonnes informations aux opérateurs et vice versa. Il faut mettre en œuvre la phase opérationnelle (développement et exploitation).

Décisions

Le **SIQA** devra participer au financement de cette plate-forme de test, ce qui représente un engagement de 22 000 € par an pendant 3 ans.

Le **SIQA** devra adhérer à l'Association de portabilité des numéros fixes (APNF), la cotisation s'élève à 1 000 € par an, elle portera la construction de cette plate-forme de test.

*M. Walter Martin - Président du **SIQA***

Avant de procéder au vote, je vous fais remarquer qu'il est important que nous puissions adhérer à ces dispositifs de normalisation. Si nous ne le faisons pas, il nous serait reproché, comme cela a pu l'être dans le passé, de ne pas être dans les standards du marché. Aujourd'hui, au même titre que SFR, ORANGE, BOUYGUES et d'autres gros opérateurs, le **SIQA** siège dans les instances de décision et de normalisation, ce qui est remarquable.

Aucune observation n'est formulée.

Vote :

- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

Énergie

*M. Christophe Greffet - Vice-président du **SIQA***

Maîtrise d'ouvrage des installations photovoltaïques sur toitures communales

Il vient d'être rappelé de quelle manière notre syndicat affiche une grande et forte ambition en ce qui concerne la communication électronique. Il me revient d'évoquer ce que doit être l'ambition du **SIQA** en ce qui concerne la transition énergétique, à l'échelle du département.

Je vais rappeler de quelle manière le **SIQA** est aujourd'hui un interlocuteur reconnu, puisqu'il a intégré le Comité départemental de l'énergie. Ce comité se réunira le 5 décembre sous l'égide de l'État. En 2017, il a été créé une Commission consultative paritaire de l'énergie que j'ai eu le plaisir de réunir pour la première fois le 5 septembre. Cette commission réunit l'ensemble des intercommunalités du département afin de coordonner leurs actions.

Notre assemblée générale doit prendre des décisions à propos d'installations photovoltaïques sur des toitures communales. Le **SIQA** sera maître d'ouvrage de cette

opération au travers d'une convention d'occupation du domaine public pour 20 ans, voire davantage.

Le service Énergie du **SIQA** devra faire preuve de ses compétences de conseil auprès de la commune pour l'élaboration d'un rapport technique et financier.

Durant un laps de temps de 20 années, le **SIQA** sera maître d'ouvrage et exploitera ces installations photovoltaïques.

Le choix de 5 installations se fera sur la base de critères économiques, en particulier d'une rentabilité retrouvée sur une durée inférieure à 20 ans.

Au total, 170 KW ont été prévus dans le cadre de ce premier projet. Bien sûr, il y aura une convention de rachat avec EDF.

Au terme des 20 années, les collectivités auront le choix de reprendre ces installations à leur compte, étant entendu que la durabilité est plus longue ou bien de laisser le soin au **SIQA** d'exploiter l'installation.

L'expérimentation sur 5 communes sera réalisée en 2018, avec l'idée peut-être d'industrialiser plus largement cette opération au fil des années.

Dans l'étude menée dans quelques cas, l'ensemble des coûts à la fois d'investissement et d'exploitation a été considéré et le constat a été fait que la rentabilité se mesure en deçà de 20 ans, parfois de 12/13 années ou de 17/19 ans.

Cette action serait une contribution du **SIQA** à la transition énergétique et la production électrique.

Décisions

- Accompagner les communes et assurer la maîtrise d'ouvrage par le biais d'une convention d'occupation du domaine public.
- Valider les termes de cette convention.

M. Daniel Dompont – Maire de Beauregard

Ce sujet a été abordé au sein du bureau du **SIQA**. Les communes pourraient porter ce projet dans le but de les encourager à fournir de l'électricité sur leur territoire, comme le **SIQA** peut le faire. Des installations photovoltaïques vont être posées sur la salle polyvalente de notre commune pour 9 KW. Dans le cadre de cette restauration, nous allons peut-être porter le projet du photovoltaïque, puisque nous pouvons obtenir des subventions.

M. Christophe Greffet - Vice-président du SIQA

Dans l'hypothèse où les communes souhaiteraient être maîtres d'ouvrage, il y aurait également un accompagnement du **SIQA** pour l'étude technique et financière. Cela permettrait de s'assurer du retour sur investissement, notamment grâce à un outil qui a été développé au sein du **SIQA**. L'un n'empêche pas l'autre et dans les deux cas il s'agit du développement du photovoltaïque.

M. Alain Richard – Commune de Beynost

Sans parler de l'exposition, j'aimerais savoir quelle surface est requise pour que le dispositif soit rentable sur une toiture, ne serait-ce que pour postuler.

M. Christophe Greffet - Vice-président du SIQA

Une analyse a été faite par le service Énergie du **SIQA**, sous la houlette de M. Batiste Lavigne. Pour optimiser l'installation sur des toitures, il faut envisager 60 à 150 m².

Nos voisins de la Loire ont installé pour 17 000 m² d'installations photovoltaïques. L'idée progresse, que la commune soit maître d'ouvrage ou que le **SIQA** le soit demain.

Vote :

- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

Information sur les bilans de consommation

Deux documents sont transmis aux communes : un bilan de consommation réalisé par le service Énergie du **SIQA** et un rapport d'exploitation établi par les maîtres d'œuvre qui interviennent pour une dépense énergétique qui est de plusieurs dizaines d'euros par habitant pour chaque collectivité. L'enjeu est important.

Nous avons pu mesurer la disparité des résultats existant parfois entre ces deux documents. Les résultats étant inégaux, cela ne satisfait pas aux principes que nous nous assignons : la décision prise a été de maintenir le rapport d'exploitation et de suspendre temporairement l'envoi du bilan de consommation. Le bilan qui vous est adressé concerne des consommations qui sont parfois estimées et un prix ressortant de la facturation, les propos ne sont donc pas totalement justes. Le rapport d'exploitation présente l'état de tous les points de livraison (état, relevés d'index réels) et un calcul des cotisations réalisé par le service travaux du **SIQA** sur la base de ces relevés réels et du prix de l'électricité au 1^{er} janvier de l'année N.

Aujourd'hui, un équivalent temps plein est dédié à cette mission. Au regard de notre ambition en ce qui concerne l'énergie et la transition énergétique, nous souhaitons effectuer un redéploiement des moyens humains. Nous souhaitons recentrer les missions du service Énergie par :

- l'adaptation et l'utilisation des services proposés par le fournisseur du lot 1 (éclairage public et fibre) du groupement d'achat d'électricité ;
- l'amélioration des systèmes d'information du syndicat pour une meilleure coordination entre le service Énergie, SIG et Travaux ;
- la mobilisation de l'équipe du service Énergie sur d'autres projets, ce qui correspond à la valorisation des certificats d'économie d'énergie. Nous avons pu mesurer que sur certains dossiers d'éclairage public un retour financier intéressant a été obtenu.

Maîtrise de l'énergie – diagnostic Cocon

Nous avons évoqué la production énergétique, mais il faut également évoquer la maîtrise de la demande en énergie résumée par l'acronyme « MDE ». Depuis bien longtemps, le constat est fait que les combles non isolés participent à une déperdition énergétique de l'ordre de 30 %.

Opération Cocon : isolation des combles perdus de bâtiments publics

L'objectif de cette opération est de réduire les charges énergétiques qui pèsent sur le budget des collectivités et dynamiser les activités économiques locales. D'autres départements nous ont précédé, par exemple, le Puy-de-Dôme où plus de 400 bâtiments ont été concernés par une telle opération. Le bilan est extrêmement satisfaisant. Cette opération coûteuse, peut-être financée à hauteur de 30 à 40 % des travaux par des certificats d'économie d'énergie (CEE). Le **SIQA** sera porteur du Marché pour la réalisation des diagnostics, organisateur du groupement des commandes (maîtrise d'œuvre et travaux) et valorisera les CEE.

C'est une autre raison de notre redéploiement en moyens humains. D'autres types de financements peuvent être imaginés.

Pour rappel, le mécanisme des CEE est le suivant :

- l'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment ;

- après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE ;
- les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand ;
- les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration d'ici 2017, puis d'ici 2020 ;
- si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

Nous engagerions le diagnostic au cours de l'année 2018, en travaillant avec notre partenaire habituel l'ALEC 01, pour un coût estimé à 100 000 €. L'ALEC 01 serait sollicité pour mobiliser les collectivités et réaliser le diagnostic nécessaire pour avoir des éléments tangibles sur les surfaces et sur des éléments de chiffrage.

En 2019, il serait possible d'engager l'étude de faisabilité d'un groupement de commandes et du portage des marchés de travaux, s'il y a suffisamment de collectivités intéressées. Cette étude est estimée aujourd'hui à près de 1,3 M€, en prenant en compte qu'il est possible d'obtenir un financement partiel lié aux économies d'énergie.

D'autres départements ont été précurseurs, j'ai cité le Puy-de-Dôme qui a donné des résultats extrêmement intéressants. La réduction de la dépense énergétique a permis de minorer les charges d'environ 1 M€. Il est possible d'envisager d'aller vers un gain substantiel dans le département de l'Ain. De plus, cela génère plusieurs millions d'euros de travaux, ce qui représente une économie à part entière.

Information sur le groupement d'achat d'électricité

Pour le nouvel accord-cadre de fourniture du 01/01/2018 au 31/12/2019, 156 membres sont concernés :

- 133 communes, 4 CCAS, 1 centre de gestion ;
- 13 communautés de communes, 4 syndicats, 1 régie.

La consommation s'élève à 102 GWh, soit 80 GWh de plus que lors du premier marché. Ce groupement a permis de mettre en place une concurrence des tarifs bleus d'éclairage public et de la fibre optique.

Il y a eu des formules de prix dynamique.

Au sein de ce groupement, certaines collectivités ont sollicité des énergies renouvelables : Bourg-en-Bresse, Trévoux, Vonnas et d'autres.

Lors de cette mise en concurrence, le gain obtenu au titre du lot 1, c'est-à-dire en tarif bleu représente une minoration de 6,4 % par rapport aux tarifs réglementés des ventes, 80 € d'économie par point de livraison et 3 € par point lumineux. C'est une économie substantielle, puisqu'elle s'élève à 372 000 €.

Pour ce qui est des 3 lots attribués à EDF, les prix sont fermes pour 2018. En 2019, une évolution du marché permettra de définir un prix en 4 topages par lot. Ce prix sera la moyenne pondérée de ces 4 topages ou clics.

Le tableau ci-dessous indique le coût du marché et les consommations estimées.

	Coût du marché €	Consommation kWh
Annuel	14 123 029	102 625 651
Marché subséquent (2 ans)	28 246 058	250 251 302
Accord-cadre (4 ans)	56 492 177	410 502 604

Le bilan est intéressant pour le groupement d'achat d'électricité qui a encore vocation à s'enrichir de collectivités nouvelles.

M. Walter Martin - Président du SICA

Je reprends vos propos initiaux et je dis à nouveau qu'il est important tout en travaillant sur le projet important du déploiement de la fibre optique, que le SICA porte d'autres efforts sur des recherches, des expérimentations sur l'énergie. Ces domaines relèvent de notre compétence, nous devons être acteur qu'il s'agisse du photovoltaïque (à condition que ces installations soient en accord et en harmonie avec le patrimoine) ou d'une opération telle que l'opération Cocon qui permettra aux collectivités de maîtriser leurs dépenses en énergie dans leurs bâtiments, ou que ce soit le conseil en énergie partagée pour lequel nous avons tenu une commission il y a peu de temps.

Énergie - Éclairage public

M. Philippe Guillot-Vignot - Vice-président du SICA

Subvention pour l'éclairage public par alimentation photovoltaïque

Cette proposition est dans la continuité des points précédents. Il s'agit de continuer l'effort réalisé en photovoltaïque, au-delà des toitures en le poursuivant pour l'éclairage public. Évidemment, l'intégration de l'éclairage public par une alimentation photovoltaïque répond à certains critères. Ce n'est pas une source obligatoire, elle est conditionnée par le fait que ce peut être un lieu éloigné, solitaire, autonome (abribus, site touristique...). Le SICA ne pouvait pas rester en marge du financement de ce type d'équipement.

Bien entendu, le projet doit être pertinent, il faut une décision des services Énergie et Travaux, car il doit être plus optimisé qu'un projet câblé. La décision a été prise d'établir un régime identique à l'existant sur une dépense subventionnable de 1 373 € par point lumineux pour un dispositif d'alimentation photovoltaïque.

L'intérêt est d'atteindre la couverture intégrale grâce à l'ensemble des solutions. Nous avons déjà fait des choix sur l'alimentation de l'éclairage public par LED.

M. Jean-Michel Chevat – Conseiller municipal de Saint-Rémy

Si vous subventionnez un point d'éclairage photovoltaïque, rentre-t-il en compte dans le décompte des points lumineux de la commune ?

Nous payons une cotisation par point lumineux qui incorpore normalement la consommation : qu'en est-il pour une installation photovoltaïque, pour laquelle à ma connaissance, il n'y a pas de consommation ?

M. Philippe Guillot-Vignot - Vice-président du SICA

Franchement, nous ne nous sommes pas posés cette question, car le photovoltaïque sera différenciant, il n'est pas possible de le raccorder à un réseau. Je pense que ce point lumineux lorsqu'il existe à une utilité et nous avons décidé de le rentrer dans le panel des points lumineux. Il est vrai qu'il est autonome, qu'il ne consomme pas d'énergie, mais vous avez quand même une maintenance à assurer. Cela ne représente presque rien par rapport à une disposition câblée, de plus nous pensons qu'il ne faut pas généraliser ces points.

M. Alain Dupré – Maire de Condeissiat

Je suis heureux qu'un ménage soit prévu sur les bilans d'énergie, car nous avons eu beaucoup de problèmes sur des différences entre ce que nous avons, ce qu'avait le SICA, ce qu'avaient les prestataires. Notamment, nous en sommes rendus compte lorsque nous avons fait l'étude sur l'extinction de nuit. Les choses ont bien avancé, mais il reste encore du travail.

Je voudrais témoigner qu'il est possible de faire de l'économie sur l'éclairage sans dépenser beaucoup. Sur notre commune, nous avons enlevé 28 poteaux sur 170. Personne ne s'en est rendu compte, mis à part quelques-uns qui nous ont été signalés comme étant en panne, mais ils étaient en excès. Nous avons coupé l'éclairage pendant la nuit, le bilan en 9 mois est une économie de 47,3 %. Il n'est pas nécessaire de calculer

le temps de retour, il est ridicule, puisque les poteaux ont été simplement débranchés ; nous n'avons pas payé de dépose, car elle est chère. Les investissements presque nuls (horloges, main-d'œuvre de déconnexion) ont été très rapidement amortis. Avec une année supplémentaire, nous aurons amorti la mise aux normes de toutes nos armoires. Il est possible de faire des économies d'énergie sans se lancer dans des études ou des investissements extraordinaires.

Les problèmes qui nous avaient été annoncés (points noirs, etc.) n'ont pas eu lieu. Pour notre commune, c'est une réussite complète. Le seul problème est qu'une ou deux personnes âgées se plaignent parce qu'elles doivent éclairer chez elles lorsqu'elles se lèvent la nuit...

Vote :

- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

Éclairage public

M. Philippe Guillot-Vignot - Vice-président du SICA

Information et point sur la cotisation

Le parc actuel est de 92 000 points lumineux à maintenir en gestion.

560 dossiers de travaux ont été ouverts depuis le 1^{er} janvier 2017 (605 en 2016).

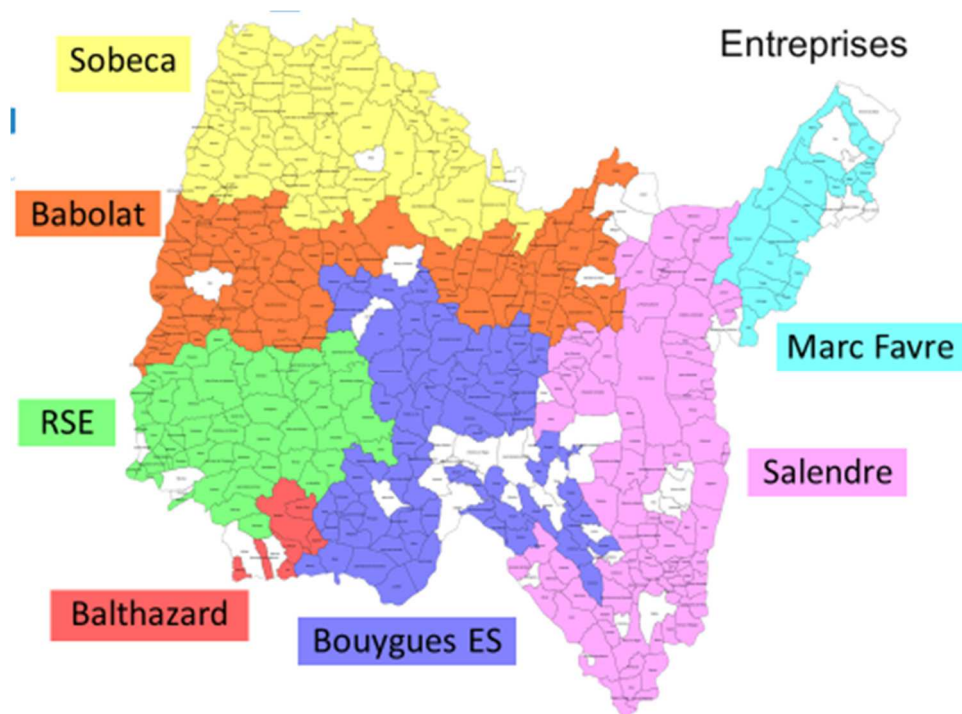
3 000 points lumineux environ sont mis en place par an, en moyenne, sachant qu'il y a des remplacements de luminaires vétustes (depuis 2014, le mercure n'est plus commercialisé) et de nouveaux points lumineux lors d'extension du réseau.

3 014 demandes de dépannages sont comptabilisées à ce jour (3 376 en 2016).

92 sinistres ont été déclarés à ce jour.

L'investissement prévisionnel se monte à 8 730 000 € en 2017.

Nous avons 7 adjudicataires qui s'occupent de la maintenance de l'installation de l'éclairage public pour le compte du SICA (carte de répartition des entreprises).



Cotisation

Dans le panel, je vous ai parlé de la maintenance, par contre, la consommation énergétique d'un panneau photovoltaïque n'influera pas sur votre consommation en point lumineux. Vous aurez une cotisation qu'en tant que point lumineux sur la maintenance de cet équipement, mais vous n'aurez pas d'énergie à consommer sur votre réseau.

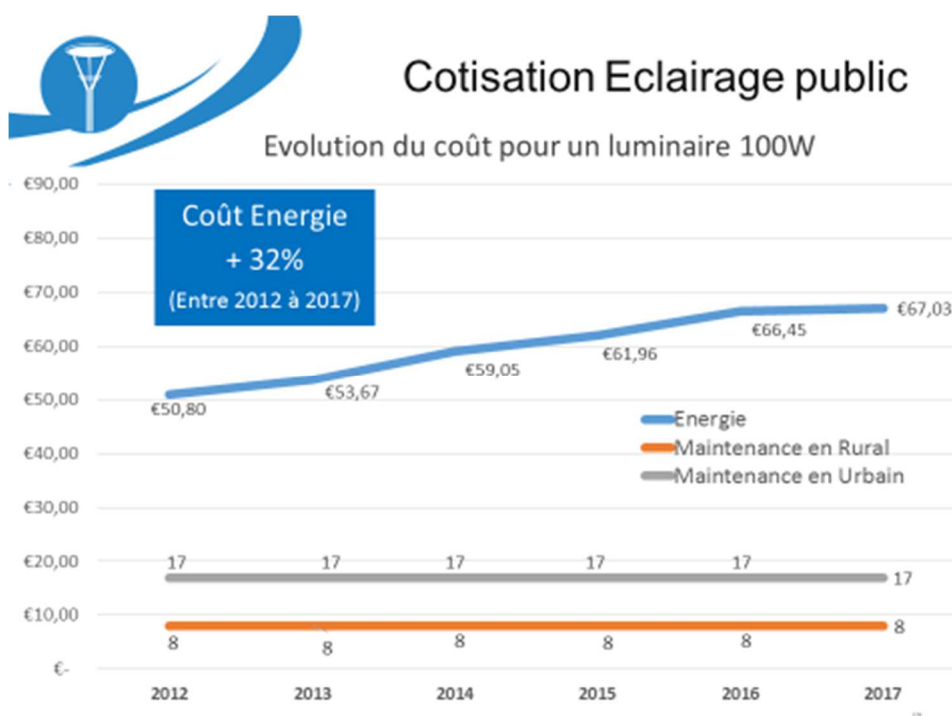
Rappel du mode de calcul

	Communes rurales	Communes urbaines
Coût énergie	Consommation réelle de l'année N-1	
Maintenance et échange systématique/point lumineux	8 €	17 €

La cotisation est calculée sur deux éléments. Le premier est la maintenance et l'échange systématique des points lumineux pour les lampes classiques, historiques. Cette cotisation de 8 € pour les communes rurales et de 17 € pour les communes urbaines n'a pas bougé depuis l'origine. Elle est liée au reversement par les communes rurales de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au **SIQA**.

L'écart qui existe entre le coût par point lumineux et ces 8 ou 17 € est celui de l'énergie.

Graphique de l'évolution du coût pour un luminaire de 100 W



La courbe bleue se base sur le calcul du coût pour un luminaire 100 W de l'énergie qu'il consomme. Elle met en évidence l'écart entre l'abonnement et les consommations. Mécaniquement, la tarification qui est appliquée fait évoluer le coût sans optimisation par point lumineux. Nous sommes passés de 50,80 € en coût moyen en 2012 à 67,03 € en 2017. Bien entendu, cela a une influence sur l'évolution des cotisations.

Détails du calcul de la cotisation

Le coût retenu par point lumineux est égal à la consommation N-1 en kWh, multiplié par coût de l'énergie de l'exercice en € et divisé par le nombre de points lumineux sur la commune.

Nous avons de temps en temps des consommations estimées, d'autres qui sont plutôt réelles, les différences peuvent être liées à de multiples événements, des relevés omis, des compteurs défectueux ou inaccessibles, etc. Notre engagement est d'être le plus proche de la consommation réelle, et c'est le seul indicateur que nous puissions trouver. Cela peut faire varier la redevance d'une année sur l'autre, quelles que soient les mesures prises. C'est un point important, l'explication est simple, c'est un coût de maintenance auquel s'ajoute un coût d'énergie. Il n'y a rien d'autre entre ces deux éléments, mis à part l'évolution du coût de l'énergie.

La moyenne des cotisations d'éclairage public pour 2017 est de 63,88 € pour les communes rurales et de 82,73 € pour les communes urbaines. L'écart est de 18,85 €. Nous avons parlé de la différence entre 8 et 17 €, soit un écart de 9 € qu'il faut enlever de celui de 18,85 €. La plupart du temps, les 9 € qui restent s'expliquent par l'éclairage de rocade, de déviations des communes urbaines, de voies départementales qui nécessitent un éclairage supplémentaire par rapport à une commune rurale. Ceci m'amène à dire qu'il est possible d'optimiser et qu'il existe plusieurs méthodes. La première qui est un peu ancestrale consiste à mettre des variateurs de puissance, sur des lampes standard, cela permet de gagner à peu près 20 % de consommation. La deuxième consiste à faire des extinctions nocturnes, grosso modo une lampe fonctionne 4 800 heures, soit 11 heures à 11 heures 30 par jour ; une extinction de 4 heures permet une optimisation de 25 à 30 % de consommation pour l'éclairage public. La troisième solution, lorsqu'une comparaison vous est proposée lorsque vous choisissez entre un éclairage entre une solution classique et une solution LED : l'équivalence de puissance d'une lampe de 70 W est d'environ 40 à 43 W. Vous pouvez évaluer l'intérêt financier.

Enfin, techniquement, nous ne pouvons pas proposer un panachage LED/lampes classiques sans avoir des modifications de la typologie du réseau. Lorsque vous faites des choix d'investissement sur des lignes neuves, nous vous engagerons à utiliser des LED, lorsque vous faites le choix d'un renouvellement d'équipements, la situation technique est envisagée en fonction de la configuration de l'ancienne ligne. C'est pour cela que les études préalables sont nécessaires.

Pour terminer, nous avons été interrogés par la Préfecture sur le dispositif de financement fait par fonds de concours à ce jour. Pour nous, ce dispositif était normé, nous allons engager une expertise juridique pour résoudre ce problème afin de poursuivre nos opérations. Il va de soi qu'aujourd'hui vous faites des fonds de concours pour amender la part vous revenant sur les opérations d'éclairage public. Nous allons essayer de trouver la solution juridique pour pouvoir répondre à cette demande.

M. Walter Martin - Président du SIEA

Nous aurons moins de problèmes de relevés lorsque nous serons passés aux compteurs Linky. J'en profite pour saluer M. Jaillat, Directeur d'ENEDIS, qui est parmi nous.

Travaux – Ressources

Cahier des charges de concessions – Motion de l'USERAA à la FNCCR
par M. Gérard Gallet – Vice-président du SIEA

Les 13 syndicats d'énergie de la Région Rhône-Alpes Auvergne ont formé une entente sous le vocable USERAA (Union des syndicats d'énergie en Rhône Alpes et Auvergne). Nous nous rencontrons 4 à 6 fois par an pour confronter nos analyses et nos réflexions. La motion proposée à votre vote est adressée à la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR) et ENEDIS.

Des contrats de concession arrivent à leur terme pour plusieurs Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) et nous sommes en période de renégociation avec ENEDIS. La Fédération doit se prononcer sur le modèle de cahier des charges si possible avant fin 2017. Nous pourrions ensuite discuter à l'échelon local.

Or, nous avons relevé des dysfonctionnements, surtout concernant les durées de contrat. Leur durée moyenne est de 25 ans, mais certains se terminent en 2017, d'autres en 2018, 2020 en ce qui nous concerne. À l'échelon national, certains se terminent en 2021 et 2022. Le souhait de notre fédération et de l'USERAA est de prolonger les contrats se terminant avant le 31 décembre 2021 et de raccourcir ceux qui se terminent après 2021. Ceci permettrait de faire en sorte que notre négociation avec ENEDIS concerne tous les nouveaux contrats à partir du 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble du territoire national.

Motion : « La FNCCR et ENEDIS conscients de finaliser dans les meilleures conditions possible le nouveau contrat de concession décident de prolonger l'application de l'actuel contrat de concession jusqu'au 31 décembre 2021, date butoir pour l'ensemble des AODE. Les négociations locales ne débiteront qu'à l'issue de la finalisation et de l'approbation du nouveau contrat de concession par la FNCCR et ENEDIS.

Les bases du contrat de concession ne peuvent être remises en cause par l'une ou l'autre des parties au plan local. Les particularismes locaux permettent d'adapter le contrat de concession positivement sans altérer le socle du contrat de concession.

La FNCCR et ENEDIS s'engagent à faire respecter, au plan local, les volontés consensuelles et constructives exprimées au plan national ».

L'assemblée générale doit voter sur l'approbation de la motion et autoriser M. le Président de finaliser l'avenant avec les autres présidents et de le signer.

Aucune observation n'est formulée.

Vote :

- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

Ressources - Personnel

par Mme Annie Carrier – Vice-présidente du SICPA

Contrat du responsable Clients de la Régie RESO-Li@in – Monsieur Ludovic Veyret

Il me revient de vous exposer la situation de M. Ludovic Veyret recruté comme Responsable « Qualité » au sein du service « Communication électronique », sur le grade d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Agent non titulaire de la Fonction publique territoriale, son contrat a été renouvelé pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, pour exercer les fonctions de responsable « Qualité et clients ». Son contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017.

La proposition de lui proposer un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2018 vous est soumise et de fixer sa rémunération sur la base de l'indice brut 826 et l'indice majoré 677.

Aucune observation n'est formulée.

Vote :

- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

Point sur le tableau des emplois

Tableau des emplois permanents

Je vous présente le tableau des emplois permanents fin 2017 avec les postes par grade pour chaque cadre d'emploi.

Poste par grade dans chaque cadre d'emploi	Nombre de postes		
	Autorisés par l'assemblée	Pourvus	Vacants
Cadre d'emploi Ingénieur	11	11	0
Cadre d'emploi Technicien	21	20	1
Cadre d'emploi Attaché	7	6	1
Cadre d'emploi Rédacteur	6	4	2
Cadre d'emploi Adjoint administratif	18	18	0
Nombre total de postes	64	60	4

Suite à une importante vague de départs en 2015, le **SIQA** n'était plus composé que de 41 personnes à titre permanent. L'effectif a progressé à hauteur de 58 emplois permanents au cours des 2 années écoulées.

Le point qui vous est présenté correspond à 64 postes en emplois permanents : 60 pourvus et 4 sont vacants.

Tableau des emplois non permanents

En ce qui concerne les emplois non permanents et autres emplois, 5 postes ont été autorisés en assemblée : 3 sont pourvus et 2 sont vacants.

Poste par grade dans chaque cadre d'emploi	Nombre de postes		
	Autorisés par l'assemblée	Pourvus	Vacants
Cadre d'emploi Ingénieur	1	1	0
Cadre d'emploi Technicien	1	1	0
Cadre d'emploi Attaché	1	0	1
Cadre d'emploi Rédacteur	1	0	1
Cadre d'emploi Adjoint administratif	1	1	0
Nombre total de postes	5	3	2

Autres emplois – Remplacement titulaires absents	
Cadre d'emploi Adjoint administratif	1
Remplacement d'un titulaire absent Ressources et travaux fibre	

Il a été nécessaire pour le **SIQA** que l'effectif se structure à l'échelon de la direction des Ressources pour pallier les lacunes constatées par la Cour Régionale des Comptes dans la gestion du **SIQA** en matière de gestion du personnel, gestion financière, commande publique et contrôle de gestion. 5 postes ont permis d'évoluer en ce sens. Le renforcement

de la régie était nécessaire pour faire face à l'accroissement du nombre des clients, comme le renforcement du service Communication et marketing par un poste, puis la nécessité de création d'un poste de responsable Système d'information/transformation numérique.

Il n'y a aucune question ni commentaire.

L'assemblée prend acte à l'unanimité, de la communication du tableau des emplois permanents en fin d'année 2017, par cadre d'emploi puis par poste par grade, et prend connaissance des emplois non permanents à ce jour.

Ressources – Finances

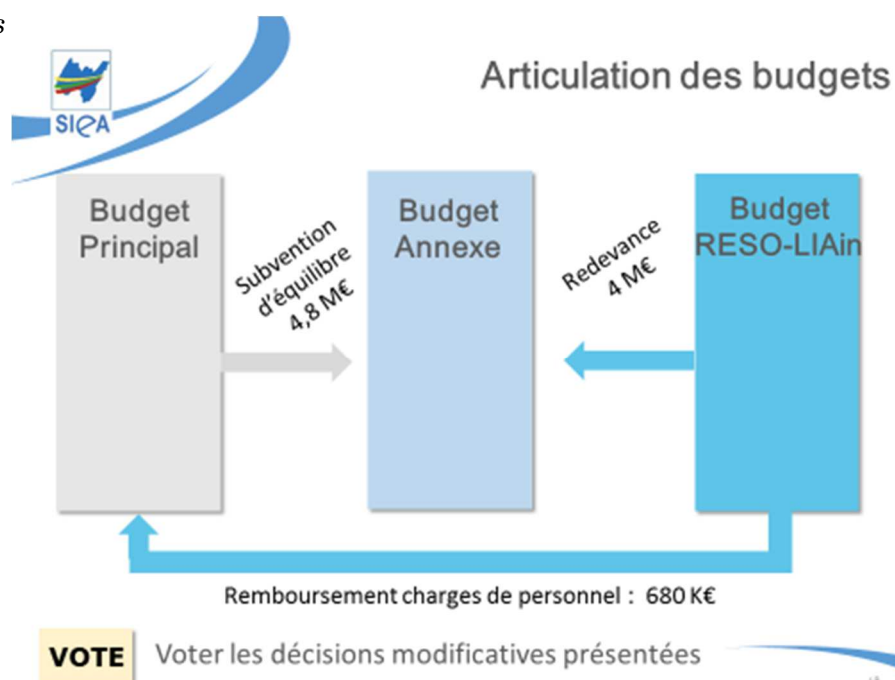
Décisions modificatives pour le budget principal, budget Régie, budget annexe « Communication électronique »
par Mme Brigitte Coulon – Vice-présidente du **SIQA**

La fin d'année est souvent la période des décisions modificatives et des ajustements budgétaires. Je remercie les personnels du **SIQA**, notamment les services comptables pour tout le travail réalisé, en particulier Mme Sophie Lasausse pour le travail remarquable de son service.

La décision modificative à prendre n'a qu'un seul motif, celui de modifier les subventions d'équilibre entre les différents budgets.

Budget ResoLi@in		
Fonctionnement	9 684 633 €	200 000 €/projet primitif
Investissement		Inchangé
Budget annexe « Communication électronique »		
Fonctionnement	8 850 000 €	Inchangé
Investissement	78 400 000 €	Inchangé
Budget principal		
Fonctionnement	25 213 879,23 €	180 000 €/budget primitif
Investissement	34 011 548,33 €	+ 6100 000 €/projet primitif

Articulation des budgets



Dans le budget primitif 2017, vous avez approuvé un budget principal qui porte l'éclairage public, un budget annexe qui porte les investissements de la Communication électronique et un budget ResoLi@in qui porte le fonctionnement de la Communication électronique. Il a été arrêté que le budget principal abondait à hauteur de 5,8 M€ au budget annexe et que le budget ResoLi@in abondait à hauteur de 3 M€.

Dans les faits, le budget ResoLi@in pourra abonder à hauteur de 4 M€ au budget Communication électronique, en conséquence, nous vous proposons de réduire de 1 M€ l'avance du budget principal au budget investissement de la Communication électronique. Ces modifications correspondent à une nouvelle distribution des comptes.

Il y a une petite modification au sein du budget annexe, en ce qui concerne les investissements de la Communication électronique : nous avons contracté un prêt de 20 M€ à la Banque postale courant 2017. Il y a une part d'amortissement, une quote-part d'annuités à régler au titre de ce nouvel emprunt sur le budget 2017, cette dépense n'avait pas été pourvue. Cette écriture de 200 000 € ne pèse pas énormément.

Aucune observation n'est formulée.

Vote :

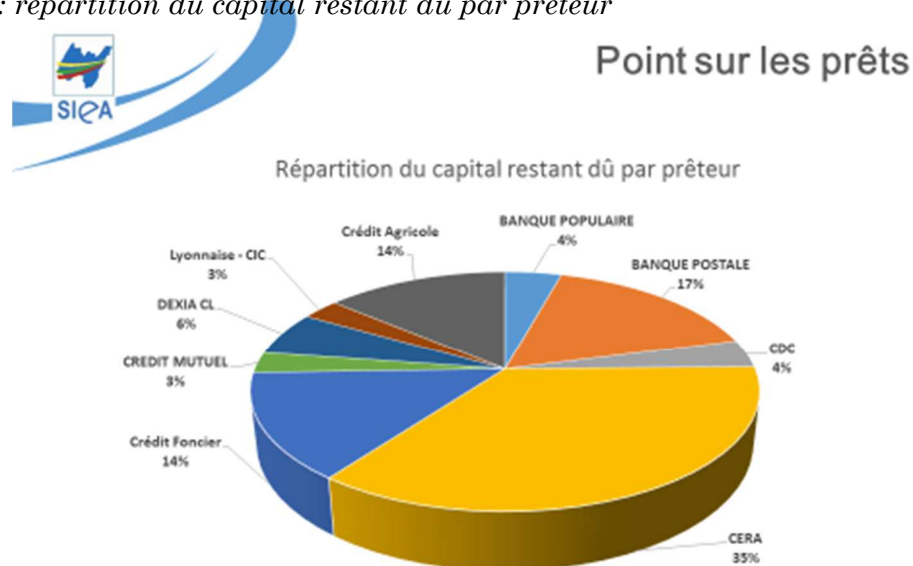
- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

État de la dette du **SIQA**

	Montant initial	Capital restant dû au 30/11/2017
Budget principal	2 500 000	857 329
Budget annexe Com. électronique	204 792 000	179 402 758
TOTAL	210 292 000	180 260 088

La dette a évolué puisque nous avons contracté un prêt de 20 M€ et un prêt de 2 M€. Le montant initial progresse donc. Le montant emprunté est de 210 M€ et le capital restant dû de 180 M€ au 30 novembre 2017.

Point sur les prêts : répartition du capital restant dû par prêteur



Comme je l'avais dit lors de la précédente assemblée générale, la Caisse d'épargne Rhône-Alpes qui était notre premier financeur est encore majoritaire. Sont arrivés depuis : la Banque postale et la Caisse des Dépôts et consignations. Comme à chaque fois, je me réjouis de voir arriver des acteurs publics, car ils sont seuls à nous permettre de réaliser des prêts sur des durées supérieures à 20 ans. Et seule la Caisse des Dépôts et consignations, au titre de sa réglementation peut faire des prêts sur 40 ans. Cela sera beaucoup plus compatible sur une durée de nos investissements. Il est important que nous travaillions avec ces acteurs publics, et il est important pour les 4 années à venir que ce travail se fasse de façon très constructive et très professionnelle.

Protocole d'accord transactionnel avec des entreprises

par M. Michel Chanel – Vice-président du **SIQA**

Il s'agit d'un protocole transactionnel entre NEXTIRAONE FRANCE et ALE INTERNATIONAL qui n'est autre qu'ALCATEL LUCENT ENTREPRISE.

NEXTIRAONE FRANCE est sélectionnée sur des marchés liés aux équipements du RésoLi@in. Des difficultés et des dysfonctionnements ont été rencontrés avec une partie du matériel fourni. Il a fallu énormément d'énergie à nos équipes pour trouver la problématique et la corriger.

Une procédure a été engagée en juillet 2016, elle aboutit à un protocole d'accord avec NXO FRANCE (ex-NEXTIRAONE FRANCE) et ALE INTERNATIONAL. Ces entreprises indemnisent le **SIQA** pour préjudice subi à hauteur de 50 000 € et la prise en charge des 2/3 des frais d'expertise.

Il est proposé à l'assemblée de valider le projet de protocole et d'autoriser le Président à signer.

Intervenant

Quel est le montant des frais engendrés sur les procédures, les honoraires d'avocat ?

M. Michel Chanel – Vice-président du **SIQA**

Nous n'avons payé que l'expertise et nos collaborateurs ont dépensé beaucoup d'énergie. Les frais engendrés par les procédures s'élèvent environ à 6 000 €. Cela représente environ 10 % et le **SIQA** n'en paie qu'un tiers.

Aucune observation n'est formulée.

Vote :

- aucune opposition,
- aucune abstention,
- autorisation donnée à l'unanimité.

Conclusion et agenda

par M. Walter Martin, président du SICA

Notre assemblée générale arrive à son terme, nous avons pris une décision importante concernant la Communication électronique. Il fallait formaliser cette unité nécessaire pour pouvoir continuer de financer notre projet. Des rapports importants ont été faits sur l'Énergie et sur l'Éclairage public. Tous ces domaines qui ne relèvent pas de la communication électronique doivent rester notre cœur de métier. Pour les communes, nous devons absolument continuer d'exister sur ces sujets.

Je vous informe que nous participerons aux Assises européennes de la Transition énergétique en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain. Elles se tiendront du 30 janvier au 2 février 2018 à Genève. Ceci illustre l'importance du domaine de l'énergie pour le SICA.

Nos prochaines assemblées générales sont fixées en mars pour le débat d'orientation budgétaire et le samedi 7 avril pour le vote du budget.

Pour terminer, je vous invite à prendre le verre de l'amitié, je remercie tout le personnel qui a participé à la préparation et à l'organisation de cette assemblée générale et je me réjouis publiquement avec vous du retour de M. Philippe Dubost après une période d'absence difficile.